

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social :
Hôtel de Ville
Cours Massena - CS 82205
06605 ANTIBES CEDEX

Membres en exercice	Présents ou Représentés	Procurations
80	66	9

N° de séance : 23

Objet de la délibération : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur le territoire de la CASA - Exercice 2022

N° d'enregistrement : CC.2023.186

Date de convocation :
03 octobre 2023

Date de publication
du **1 8 OCT. 2023** au **1 8 DEC. 2023**

Date de réception en Préfecture
1 7 OCT. 2023

Secrétaire de séance



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site <http://www.telerecours.fr/>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 09 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 09 octobre à 16H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort Carré - Av. du 11 novembre à Antibes en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Georges VAZIA, Eric CHALVIN, Jacques GENTE, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Marie-Rose BENASSAYAG, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Marie BRISON, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Bernard GARNIER, Yves DAHAN, Audouin RAMBAUD, Marie ANASSE, Simone TORRES-FORET DODELIN, Serge AMAR, Michel MANAGO, Marinette LANGLAIS, Christophe ETORE, Marika ROMAN, Françoise THOMEL, Carole BONAUT, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Olivia LEVINGSTON, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Marc BORIOSI, Hassan EL JAZOULI, Isabelle GARCIA, Jean-Frédéric RAZAFIARISON, Marion MUSSO, Céline LAMBIN, Xavier WIJK, Delphine CAROSI, Arnaud VIE, François ZEMA, Aline ABRAVANEL, Cédric BOURGON

PROCURATIONS :

Jean-Pierre CAMILLA à Jean LEONETTI, Thérèse DARTOIS à Albert CALAMUSO, Henriette VENTRE à Michel ROSSI, Eric DUPLAY à Serge AMAR, Nathalie DEPETRIS à Françoise THOMEL, Khéra BADAOUI HUGUENIN VUILLEMIN à Yves DAHAN, Alain BERNARD à Marika ROMAN, Alexandra CORNARDEAU CHEVAS à Eric CHALVIN, Alexia MISSANA à Eric PAUGET

ABSENTS :

Jean-Pierre MASCARELLI, Geneviève PIERRAT, Martine SAVALLI, Laurence HARTMANN, Marie OZENDA

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Xavier WIJK, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur CESARO,

Vu le décret n°95-127 du 8 février 1995 relatif aux marchés publics et aux délégations de service public ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L. 1413-1, L. 2224-5, D.2224-1 et suivants ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice de l'année 2022 ;

Vu le rapport d'activité de la régie de l'assainissement de la C.A.S.A pour l'exercice de l'année 2022 ;

Considérant que la C.A.S.A est compétente de plein droit en matière d'Assainissement, sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que pour l'exercice de cette compétence, la C.A.S.A a délégué ou concédé, sur certaines parties, la gestion et l'exécution du service public, et qu'elle l'exploite en régie directe sur le reste de son territoire ;

Considérant qu'à ce titre, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné à l'information des usagers, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce, quel que soit le mode d'exploitation du service public ;

Considérant que le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est établi conformément aux dispositions en vigueur définies ci-avant, qu'il présente le service public de l'assainissement à l'échelle du territoire de la C.A.S.A, qu'il soit exploité directement ou concédé à un tiers délégataire, et qu'il reprend les données issues des différents rapports annuels des délégataires et du rapport d'activité de la régie de l'assainissement de la C.A.S.A pour l'exercice 2022.

Les actions marquantes du service public d'assainissement en 2022 sont résumées ci-après :

- **Harmonisation des relations avec les usagers** avec des modalités de plafonnement de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) précisées et une tarification des attestations de desserte et des contrôles de conformité dans le cadre de ventes immobilières définie,

- Mise en œuvre d'un **programme d'études et de travaux** ambitieux visant à répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- **Adaptation des modes de gestion** de l'assainissement sur le territoire intercommunal avec le démarrage du nouveau contrat de délégation dédié à la gestion du service public d'assainissement de la Commune de Châteauneuf Grasse et l'attribution du nouveau contrat dédié au traitement des eaux usées et à l'assainissement non collectif d'Antibes Juan-les-Pins,
- Conclusion de **conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage** avec certaines communes en vue de profiter de travaux d'aménagement de voirie pour réaliser concomitamment le renouvellement ou le renforcement de réseaux publics d'assainissement,
- **Performances épuratoires** des stations d'épuration du territoire intercommunal conformes aux exigences réglementaires fixées (Rendement moyen de 97 % sur le paramètre DBO5, hors stations de Gréolières-les-neiges et de Gourdon). 100 % des boues d'épuration produites ont été revalorisées en filière agréée (compostage),
- Autres faits marquants sur les systèmes de traitement intercommunaux :
 - Maintien de l'effort de renouvellement des équipements de traitement des stations d'épuration d'Antibes et de Vallauris,
 - Poursuite du traitement de désinfection des eaux traitées de ces deux stations d'épuration avant rejet en mer, sans impacts sur le milieu marin, en période estivale en vue d'éliminer le risque de contamination des eaux de baignade littorales par les eaux usées traitées rejetées en mer par leur émissaire,
 - Travaux de protection de l'émissaire en mer de la station d'épuration de Vallauris par le remplacement de 86 matelas de stabilisation dégradés en vue de pérenniser l'ouvrage et de préserver le milieu marin,
 - Démarrage des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Gourdon et poursuite des études dédiées à la reconstruction de la station d'épuration de Gréolières-Les-Neiges,
 - Validation du bon fonctionnement des systèmes d'autosurveillance des stations d'épuration avec une note moyenne 9 / 10,
 - Instrumentation du canal d'entrée de la station d'épuration de Bar-sur-Loup et poursuite des études de revalorisation des eaux traitées de la station d'épuration de Châteauneuf-Grasse pour l'arrosage du Golf de la Grande Bastide,
- **Poursuite des efforts d'entretien et de contrôle préventif des réseaux et ouvrages d'assainissement** en vue d'en réduire les risques de dysfonctionnement: 74,3 km de réseaux curés (12,8 % du linéaire total de réseaux), 19 km de réseaux diagnostiqués par inspections télévisées (ITV) et tests fumigènes,
- Elaboration et poursuite de mise en œuvre de **plans d'action visant la réduction des dysfonctionnements par temps de pluie** des systèmes d'assainissement de Tourrettes-sur-Loup, Vallauris, et du réseau intercommunal des communes de Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup et Saint-Paul-de-Vence,
- **Réalisation de 7,5 M€ de travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension** des systèmes d'assainissement collectif (5 244 000 € sur le périmètre d'intervention de la régie et 2 288 100 € sur les périmètres délégués dont 1 438 000 € financés par la collectivité et 850 100 € par les délégataires de service public) **principalement dédiés à la protection des milieux**,

- **Attribution d'aides financières de l'Agence de l'eau** (407 400 €) au titre de son plan de rebond, du **Conseil Départemental des Alpes-Maritimes** (103 800 €) et de **l'Etat** (31 500 €) pour le financement d'opérations d'assainissement structurantes,
- Poursuite du Schéma Directeur d'Assainissement de Biot et lancement des études du **Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal**, planifiées sur 3 ans avec un budget prévisionnel de 1,1 M€, qui permettront de définir un programme d'actions et de travaux pluriannuel en lien avec les objectifs de cohérence territoriale, de qualité de service et d'amélioration continue des performances sanitaires et environnementales des systèmes d'assainissement collectif et non collectif,
- **Gestion des installations d'assainissement non collectif à l'échelle intercommunale :**
 - 579 contrôles de bon fonctionnement menés (5 % des installations)
 - 167 contrôles de conception et 193 contrôles de réalisation effectués
 - Un taux de conformité réglementaire des installations établi à 92 %,
- **Un prix moyen du m³ assaini sur le territoire intercommunal établi, pour une consommation d'eau inférieure à 120 m³, à 1,4846 € TTC/m³** au 01/01/2023 (- 0,07 % par rapport au 01/01/2022). Cette légère baisse est principalement liée à la renégociation des contrats de délégation des services publics d'assainissement des communes de Châteauneuf-Grasse et d'Antibes Juan-les-Pins respectivement au 01/02/2022 et au 01/01/2023. La facture annuelle d'assainissement moyenne pour une consommation de 120 m³ d'eau s'élève ainsi à **178,27 € TTC**.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux délivré après examen de ce rapport en date du 29 septembre 2023 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 09 OCTOBRE 2023
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

2022



Ce rapport, établi en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), présente le service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Il synthétise les caractéristiques du service en 2022 : nature et performances des ouvrages d'assainissement, qualité des rejets, destinations des sous-produits d'épuration, bilan des contrôles de l'assainissement non collectif et prix du service.

Il inclut les caractéristiques techniques, les indicateurs de performance et les éléments financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce rapport est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L), puis au Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est également présenté au Conseil municipal de chacune des communes membres.

Ce rapport est à destination du public : il sera mis en ligne sur le site www.agglo-sophiaantipolis.fr et sera également disponible dans les mairies.

Les actions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en matière d'assainissement au cours de l'année 2022, s'inscrivent dans la continuité de celles entreprises depuis la prise en charge de cette compétence.

L'année 2022 a avant tout été marquée par :

- La mise en œuvre d'un **programme d'études et de travaux** ambitieux visant à répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal,
- La conclusion de **conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage** avec certaines communes en vue de profiter de travaux d'aménagement de voirie pour réaliser concomitamment le renouvellement ou le renforcement de réseaux publics d'assainissement,
- Le démarrage des études du **Schéma Directeur Intercommunal**
- Le suivi assidu des activités des titulaires de **contrats de délégation de service public** et le renouvellement des contrats dédiés au traitement des eaux usées et de l'assainissement non collectif d'Antibes Juan-les-Pins et à l'assainissement collectif de la commune de Châteauneuf-Grasse.

Ce rapport détaille les actions concrètes menées autour de deux axes stratégiques :

- L'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement par la mise en œuvre de stratégies d'exploitation et de gestion patrimoniale adaptées,
- L'adaptation et la modernisation des réseaux et installations de traitement

des eaux usées à la hauteur des exigences réglementaires et ambitions environnementales de la collectivité.

SOMMAIRE

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	4
1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.....	5
2. LES CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT.....	6
3. STRUCTURE DE L'ASSAINISSEMENT.....	7
LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	10
1. LES MISSIONS DU SERVICE.....	11
2. L'ORGANISATION DU SERVICE.....	11
3. LES MODES DE GESTION.....	13
LES PERFORMANCES ET PRINCIPALES REALISATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	17
1. LES PERFORMANCES DES STATIONS D'ÉPURATION.....	18
2. L'AUTOSURVEILLANCE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT.....	20
3. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE.....	25
4. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS.....	27
5. LES RÉALISATIONS.....	30
6. LES ÉTUDES PROSPECTIVES.....	43
7. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITÉ.....	45
8. PERSPECTIVES.....	46
LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF).....	47
1. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA.....	48
2. LES CHIFFRES-CLÉS.....	49
3. LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	50
4. LE CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION.....	52
5. BILAN DES CONTRÔLES DU SPANC.....	53
6. PERSPECTIVES.....	53
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT.....	54
LE BILAN FINANCIER DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DE LA CASA.....	56
1. PRÉSENTATION DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT.....	57
2. LES RECETTES D'EXPLOITATION.....	58
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	60
4. AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS.....	61
LE COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	62
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT.....	68
1. LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	69

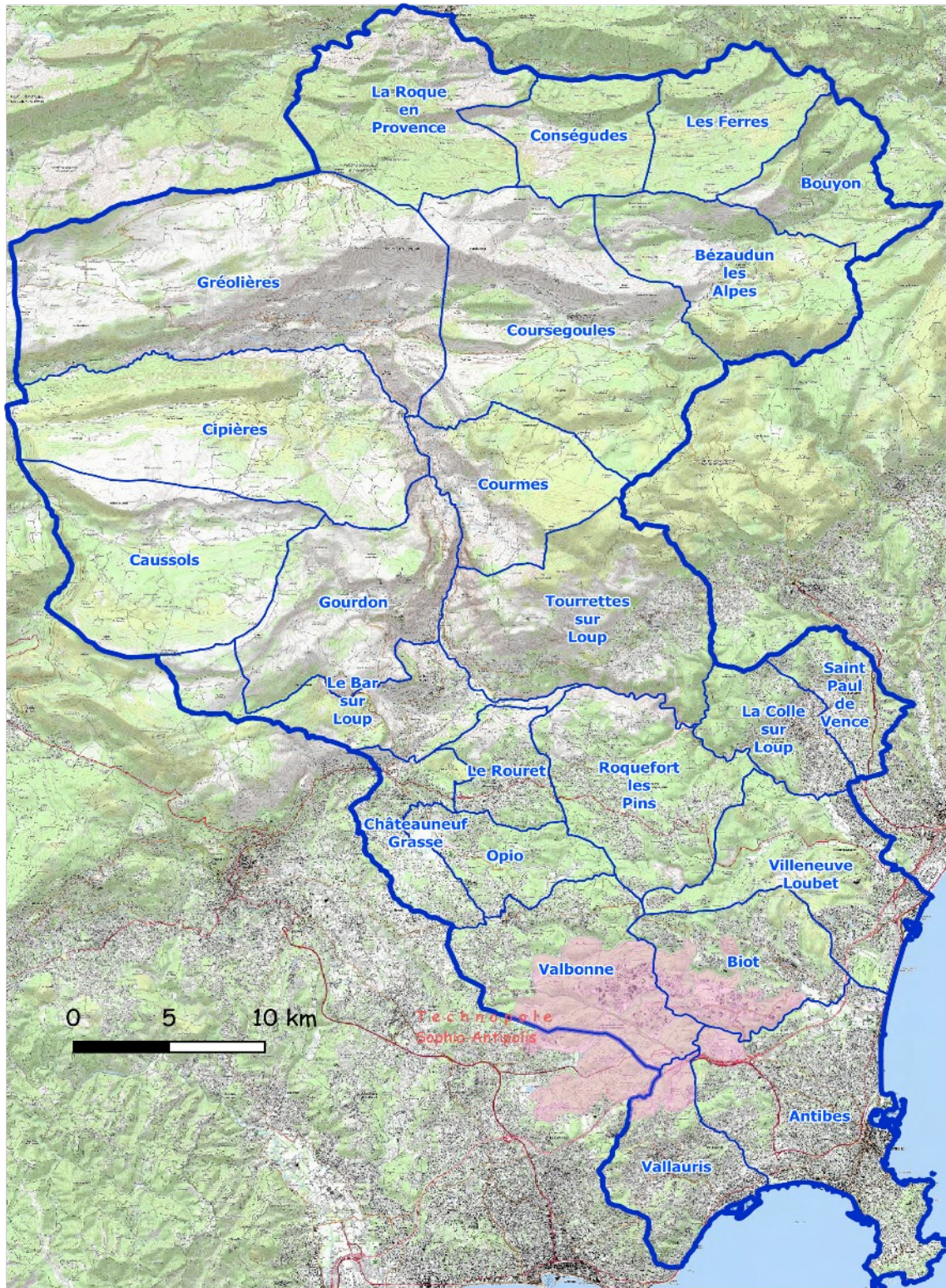
2. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SPANC.....	70
ANNEXES.....	71



LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été créée le **1^{er} janvier 2002** et regroupe, au 31 décembre 2022, **24 communes** et près de **180 000 habitants**.



2. LES CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE D'ASSAINISSEMENT

LA POPULATION DESSERVIE VOIR ANNEXE 1

180 000

Population communautaire

140 000

Habitants **raccordés** à l'assainissement collectif

50 000

Abonnés assujettis (connus)

40 000

Habitants **non raccordés** à l'assainissement collectif

LES OUVRAGES DE COLLECTE VOIR ANNEXE 2

621

Km total de réseaux d'eaux usées (exclusivement séparatifs)

579

Kilomètres de réseaux gravitaires

92

Postes de refoulement

42

Kilomètres de réseaux de refoulement

21

Déversoirs d'orage

32

Points de diagnostic permanent

LES OUVRAGES DE TRAITEMENT VOIR ANNEXE 3

16

Stations d'épuration

6

Inférieures à 500 Equivalents

5

Entre 500 et 2 000 Equivalents

4

Entre 2 000 et 100 000 Equivalents

322 000

Equivalents-habitants au total

1

Supérieure à 100 000 Equivalents

3. STRUCTURE DE L'ASSAINISSEMENT

Sur le plan des aspects techniques mais également des enjeux identifiés, le territoire de l'agglomération peut être décomposé en 4 grands secteurs.

Secteur Littoral

Ce secteur regroupe 3 bassins versants totalement indépendants et deux des plus importantes unités de traitement, dont la construction et l'exploitation ont été confiées à des délégataires de service public.

Les trois communes sont dotées de réseaux d'assainissement essentiellement séparatifs.

Vallauris/Golfe-Juan dispose d'une unité de traitement (station d'épuration NOBILIS – 64 000 Equivalents-Habitants), dont l'exploitation a été confiée à SUEZ-Eau, ainsi que celles des réseaux de collecte et des postes de relevage. Elle reçoit également une partie des effluents de Mougins.

Villeneuve-Loubet est raccordée depuis juin 2020 à la nouvelle station de Cagnes-sur-Mer (160 000 Equivalents-Habitants), qui reçoit également les eaux usées de deux autres communes de la CASA : **La Colle-sur-Loup** et **Saint-Paul-de-Vence**. Les eaux usées de ces deux communes sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer par un collecteur de transport des eaux usées à 2 branches, exploité en régie directe par la Direction Assainissement, en lieu et place de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA). A ce titre, la CASA est membre du Syndicat Mixte (SYMISCA) qui regroupe les communes reliées à la station de Cagnes-sur-Mer.

Bien que séparatif, ce réseau transporte également des eaux "parasites" d'origine météorique s'introduisant indûment dans les canalisations d'eaux usées et provoquant des mises en charges des canalisations lors de fortes précipitations (entraînant des déversements dans le milieu naturel pouvant, notamment, altérer la qualité des eaux de baignade et provoquer une surcharge hydraulique en entrée de la station d'épuration). Ces anomalies seront traitées dans le cadre des études du schéma directeur intercommunal.

Antibes/Juan-les-Pins, est dotée d'une unité de traitement qui reçoit également la majorité des eaux usées de **Biot** (station d'épuration de la Salis - 245 000 Equivalents-habitants). Cette station exploitée en délégation de service public par Veolia-Eau, est dotée d'une filière de traitement spécifiquement dédiée aux surcharges hydrauliques pouvant avoir lieu par temps de pluie, d'une capacité de 30 000 m³/jour. Les réseaux d'eaux usées et les postes de relevage d'Antibes et Biot sont exploités en régie directe.

La Direction Assainissement a en charge le contrôle des contrats de SUEZ et VEOLIA.

Secteur Technopole

Le bassin versant regroupe **Valbonne** dont les effluents aboutissent totalement à la station d'épuration des Bouillides et 5 communes dont les effluents n'y aboutissent que partiellement : Biot, Châteauneuf-de-Grasse, Opio, Le Rouret et Roquefort-les-Pins.

La station d'épuration des Bouillides (34 000 Equivalents-habitants) qui reçoit également une partie des effluents de Mougins et d'un quartier de Villeneuve-Loubet, est exploitée par SUEZ-Eau pour le compte du **Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la Station d'Épuration des Bouillides (SIEG)** dont la CASA est membre.

Elle a fait récemment l'objet de travaux de fiabilisation du traitement en vue de réduire ses impacts sanitaires et environnementaux sur le milieu récepteur, le cours d'eau des Bouillides qui rejoint la Brague.

L'exploitation des réseaux de Valbonne est confiée depuis le 1^{er} janvier 2018 à la Société Publique Locale **HYDROPOLIS**, concessionnaire de service public, dans laquelle la CASA est devenue l'actionnaire majoritaire.

Secteur Moyen-Pays

Suivant la station d'épuration où aboutissent les effluents, les systèmes d'assainissement peuvent être décomposés en 4 sous-systèmes.

Une grande partie des effluents de **Châteauneuf-de-Grasse**, du **Rouret** et d'**Opio** sont traités par la station d'épuration de Châteauneuf.

Bar-sur-Loup possède sa propre unité de traitement à laquelle est raccordée une partie de Tourrettes-sur-Loup et de Gourdon.

Gourdon et **Tourrettes-sur-Loup** possèdent également leur propre unité de traitement pour l'autre partie de leurs effluents.

Les quatre stations d'épuration sont exploitées par la régie grâce à un marché de prestations de service d'exploitation. La station de Gourdon fait l'objet d'un projet de mise en conformité et d'extension géré par la CASA.

L'exploitation des réseaux de Châteauneuf et du Rouret est confiée à SUEZ-Eau. La SPL HYDROPOLIS exploite les réseaux de Bar-sur-Loup et la CASA exploite en régie directe les réseaux d'Opio depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le réseau de transport des effluents jusqu'à la station de Châteauneuf est exploité en régie directe.

Avant son transfert à la CASA, la compétence Assainissement des communes de Châteauneuf-de-Grasse, Le Rouret, Opio, Bar-sur-Loup, Gourdon et Tourrettes-sur-Loup était confiée au SIVOM du canton de Bar-sur-Loup.

Secteur Haut-Pays

Les 10 communes constituant ce secteur sont dotées de réseaux d'assainissement propres et d'une ou plusieurs stations d'épuration. Les procédés de traitement sont très variés : biodisques, roseaux plantés, lits bactériens, boues activées.

On peut les diviser en 2 sous-secteurs géographiques :

- Secteur Ouest :

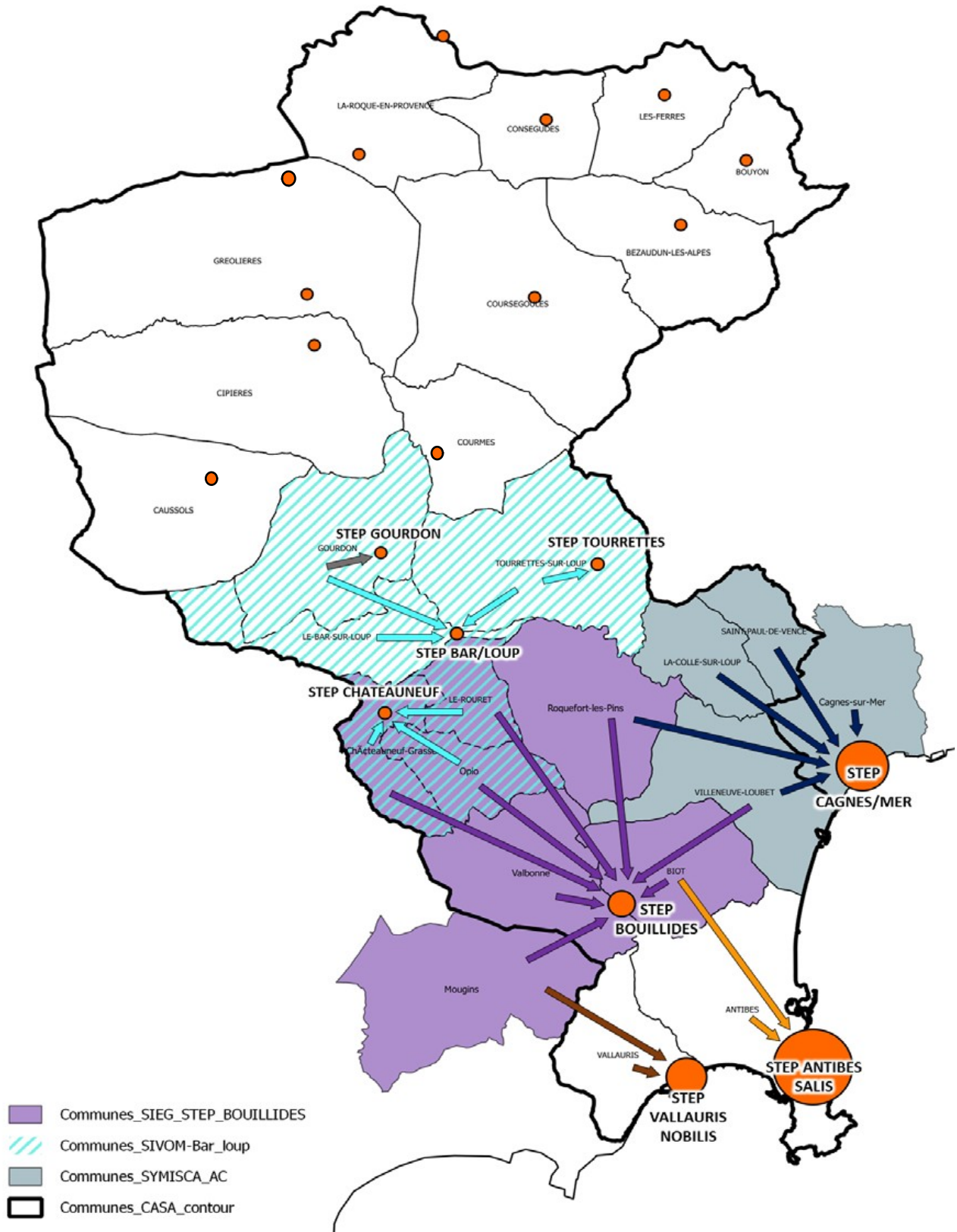
Les stations et les réseaux des communes de **Courmes**, **Caussols**, **Cipières**, **Gréolières** et de la **station de ski de Gréolières-les-Neiges** sont exploitées par la régie.

La station d'épuration de Gréolières-les-Neiges, dont l'exploitation a été confiée à la régie le 01/07/2021, est non conforme et fait l'objet d'un projet de reconstruction mené par la Direction Assainissement.

- Secteur Nord-Est :

Les réseaux de **Coursegoules**, **Bézaudun-les-Alpes**, **Bouyon**, **Les Ferres**, **Conségudes** et **La Roque-en-Provence** sont également gérées directement par la Direction Assainissement. Excepté pour la commune de La Roque-en-Provence raccordée sur la station de

Roquesteron (CA Préalpes d'Azur), leurs stations d'épuration sont entretenues par la CASA via le marché de prestations d'exploitation de la Direction Assainissement.



Carte récapitulative des unités de collecte et de traitement



LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

1. LES MISSIONS DU SERVICE

Le service a pour mission de mettre en œuvre la politique d'assainissement fixée par le Conseil Communautaire.

A cette fin, la CASA a mis en place une direction structurée avec des compétences internes, à même d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice.

La Direction Assainissement possède les ressources et compétences lui permettant d'assurer la connaissance des installations, la planification de ses actions (schémas directeurs), le suivi des indicateurs de performance, le contrôle des installations privées, ainsi que pour une partie de son territoire, la maintenance, l'exploitation et l'autosurveillance des installations.

La CASA s'appuie en outre sur des entreprises privées pour l'exploitation des réseaux et stations, d'une part sur des contrats de délégation de service public, d'autre part sur des marchés de prestations de services, dans lesquels la Direction Assainissement est le donneur d'ordre et contrôle au quotidien les réalisations des prestataires.

Enfin, la capacité du service de porter la maîtrise d'œuvre d'opérations de travaux en interne est à même de garantir la bonne exécution des programmes de travaux. Le contrôle des travaux sous maîtrise d'œuvre externalisée pour les chantiers les plus complexes (stations d'épuration, postes de relevage, grands projets de réseaux) bénéficie également des capacités d'étude de la Direction Assainissement.

4. L'ORGANISATION DU SERVICE

49 agents étaient en poste au 31 décembre 2022. Outre l'unité administrative et l'équipe de direction, 3 services techniques assurent la compétence assainissement.

Le Service d'Etudes et Travaux

Ce service a en charge :

- Les études relatives aux schémas directeurs et aux zonages d'assainissement,
- La mise à jour des données patrimoniales,
- Le développement du Système d'Information Géographique (SIG),
- Les réponses aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT),
- La maîtrise d'œuvre (interne ou externalisée) des grands projets de travaux d'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération,
- Les études et le suivi des travaux de réhabilitation et d'extension de réseau (y compris la perception des frais de branchement lorsqu'ils ont été instaurés),
- La réalisation des travaux de renouvellement et d'extension de réseau des communes exploitées en DSP lorsqu'une surtaxe communale a été instaurée pour prendre en charge ces travaux,
- L'instauration des servitudes foncières,
- La relation de proximité avec les communes (services généraux et cabinets).

Le Service Exploitation des Stations, Autosurveillance et SPANC

Qui assure :

- L'entretien préventif et d'urgence, la maintenance et la modernisation des stations de pompage,
- La gestion des stations d'épuration (gestion des contrats, suivi de la bonne exploitation et des travaux),
- La supervision des installations,
- L'autosurveillance et le diagnostic permanent des réseaux et stations qui ont pour objectif principal d'assurer le bon fonctionnement de la collecte et du transport des effluents et la maîtrise des rejets polluants : missions de métrologie, campagnes de mesures, modélisation des réseaux, programmation des actions ;
- Le contrôle des rejets d'eaux usées non domestiques et assimilées (industriels, rabattement de nappe dans les chantiers de construction, etc.).

Ce service gère également le marché de prestations de service assurant les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : inventaire des diagnostics et contrôles d'entretien et de bonne exécution des installations d'assainissement privatives réalisés, perception des redevances.

Le Service d'Instruction et d'Exploitation des Réseaux

Qui a en charge :

- L'entretien des réseaux de collecte (curage préventif),
- Les investigations sur les réseaux d'assainissement et l'identification de sources de pollution éventuelles,
- Les interventions réalisées en urgence (débouchages, réparations, dépannages...),
- Les avis et conformités relatifs aux autorisations de construire,
- L'instruction et le suivi des demandes de branchement au réseau d'assainissement,
- La transmission des renseignements demandés lors des ventes immobilières,
- L'établissement et le suivi des autorisations de rejets non domestiques,
- La perception des taxes instaurées (participation de financement de l'assainissement collectif, frais d'enquête de branchement, pénalités pour non-conformités),
- La relation de proximité avec les services techniques des communes et les usagers.

5. LES MODES DE GESTION

L'exploitation des installations est réalisée soit en délégation de service public, soit en régie, par l'intermédiaire de marchés de prestations de services ou directement par la régie de l'assainissement.

Certains secteurs du territoire intercommunal sont par ailleurs gérés pour tout ou partie du service public d'assainissement par des syndicats :

- Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieur (**SIEVI**)
- Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion (**SIEG**) de la station d'épuration des Bouillides
- Syndicat Mixte fermé de la Station d'Epuration de Cagnes-sur-Mer (**SYMISCA**)

Les cartes présentées en pages suivantes précisent au 01/01/2023 les modes de gestion mis en œuvre pour les 2 composantes de la compétence Assainissement :

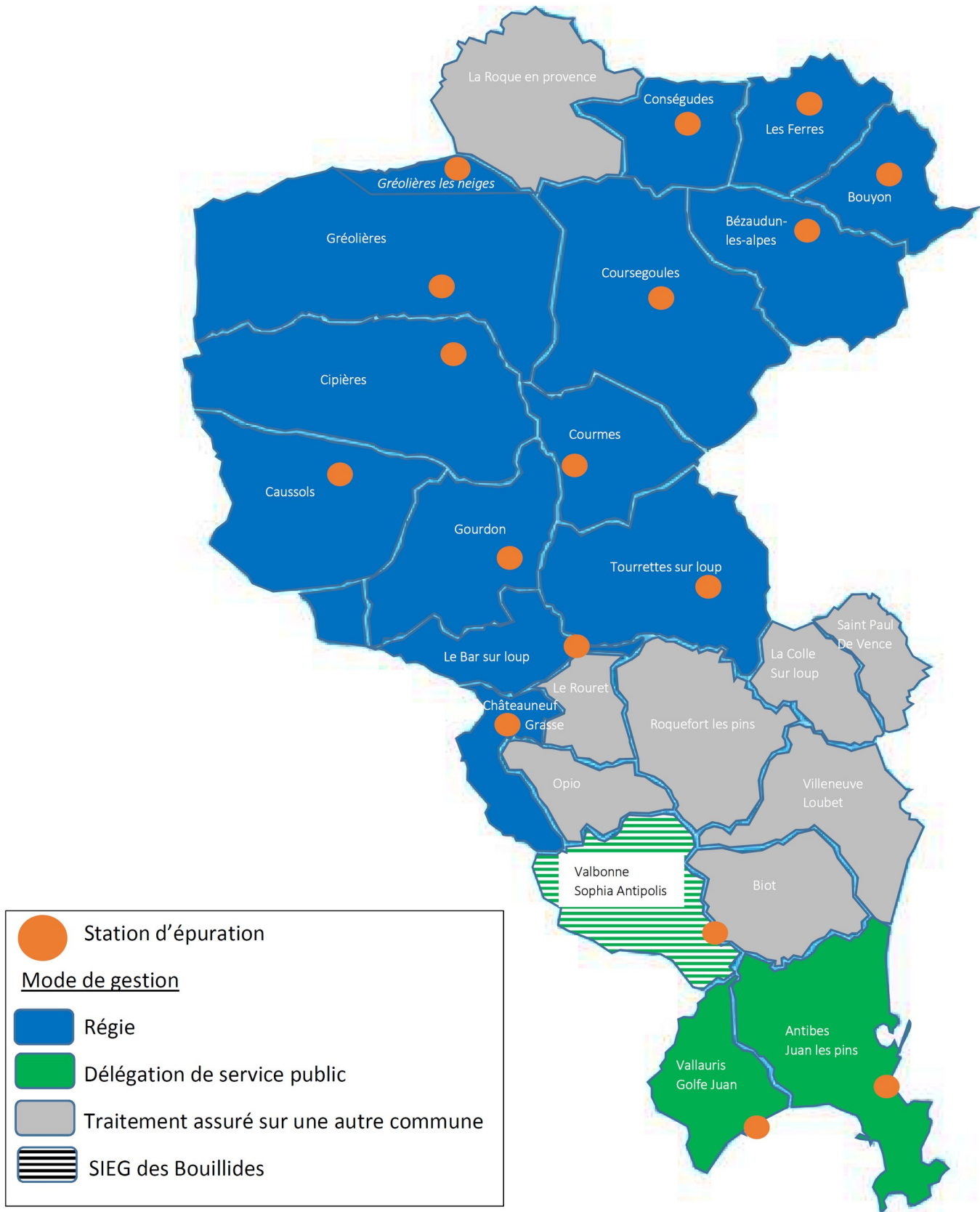
- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le tableau de l'**Annexe 4** récapitule les différents contrats d'exploitation et modes de gestion.

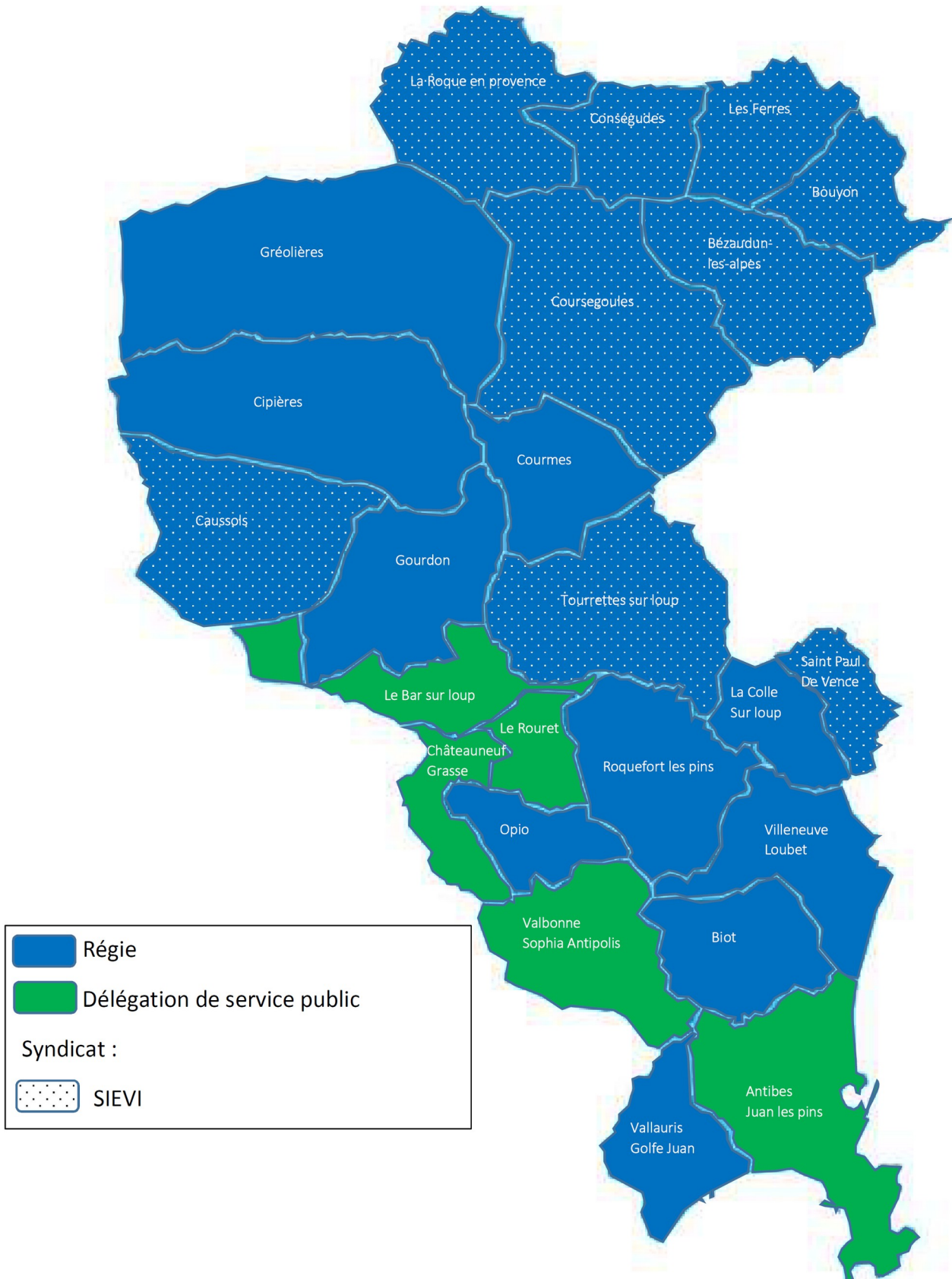
Assainissement Collectif : Collecte des eaux usées



Assainissement Collectif : Traitement des eaux usées



Assainissement Non Collectif





LES PERFORMANCES ET PRINCIPALES REALISATIONS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. LES PERFORMANCES DES STATIONS D'ÉPURATION

Rendements des stations d'épuration soumises à autosurveillance (capacité supérieure à 2 000 Equivalents-Habitants)

			DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Limites règlementaires			80%	75%	90%	70%	80%
	Filière	Capacité	Moyenne journalière				
Antibes	MBBR	245 000 EH	90,8%	85,7%	90,7%	27,8%*	70,6%*
Châteauneuf-Grasse	Boues activées	2 500 EH	98,0%	96,4%	98,6%	74,3%	89,5%
Le Bar-sur-Loup	Boues activées	4 000 EH	96,5%	93,3%	95,6%	89,5%	30,9%
Tourrettes-sur-Loup	Lits bactériens	2 000 EH	92,9%	85,4%	92,0%	29,6%	3,7%
Vallauris-Nobilis	BIOFILTRES	64 400 EH	91,0%	88,0%	92,0%	37,0%*	81,0%*

* Pas d'objectifs d'abattement dans l'arrêté

Bilans d'autosurveillance 2022 des stations d'épuration du Haut-pays (capacité entre 120 et 1000 Equivalents-Habitants)

			DBO5	DCO	MES
Bilans réalisés en 2022			60%	60%	50%
	Filière	Capacité	Moyenne journalière		
Bezaudun-les-alpes	Biodisques	200 EH	99,3%	97,6%	99,4%
Bouyon	Boues aérées type Oxyfix	500 EH	98,6%	96,9%	97,8%
Cipières	Filtres plantés de roseaux	750 EH	98,3%	96,2%	96,7%
Caussols	Filtres Coco	90 EH	99,3%	96,5%	99,4%
Courmes	Filtres plantés de roseaux	120 EH	98,1%	84,7%	92,9%
Coursegoules	Lit bactérien faible charge	500 EH	99,3%	86,3%	95,9%
Gourdon	Lit bactérien	300 EH	98,4%	88,5%	92,2%
Gréolières Village	Biodisques	500 EH	*	*	*
Gréolières Les Neiges	Lit bactérien	1000 EH	97,7%	90,3%	98,7%

* En raison d'un défaut de prélèvement, le bilan de la STEP de Gréolières Village n'a pas pu être réalisé en 2022, deux bilans seront réalisés en 2023.

Les performances épuratoires 2022 des stations d'épuration exploitées en régie sont conformes aux exigences réglementaires fixées.

Quantités et destinations des boues des stations d'épuration (soumises à autosurveillance)

	Tonnage	Destination			
	(en tonne de MS)	Incinération	Compostage	Centre d'enfouissement technique	Epandage
Antibes	2 510		100%		
Le Bar-sur-Loup	18		100%		
Châteauneuf-Grasse	60		100%		
Tourrettes-sur-Loup	6		100%		
Vallauris-Nobilis	694		100%		

Données de fonctionnement des stations d'épuration soumises à autosurveillance :

Stations d'épuration	Vallauris	Châteauneuf-Grasse	Antibes	Le Bar sur loup	Tourrettes-sur-loup
Volume moyen admis 2022 (m3/j)	6090	393	22512	289	180
Débit nominal de traitement (m3/j)	15800	450	44772	800	842
Charge hydraulique de l'usine (%)	39%	87%	50%	36%	21%
Charge moyenne polluante 2022 (Kg DB05/j)	1058	108	4513	71	50
Charge nominale de traitement (Kg DB05/j)	3864	135	14700	216	120
Charge polluante de l'usine (%)	27%	80%	31%	33%	42%
Volume by-passé avant traitement en 2022	2567	0	0	288	3257
Volumes admis en tête de station d'épuration (m3)	2225388	143656	8216903	105924	68993
Rejets by-passés avant traitement (%)	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	4,7%
Valeur réglementaire maximale (%)	5%	5%	5%	5%	5%
Nombre de bilans d'autosurveillance réalisés en 2022	77	11	258	13	10
Nombre de bilans d'autosurveillance conformes	77	11	257	13	10
Conformité des performances épuratoires (%)	100,0%	100,0%	99,6%	100%	100%

Les évènements notables de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par le démarrage des travaux de reconstruction de la **station d'épuration de Gourdon** et la poursuite des études de reconstruction de la **station d'épuration de Gréolières-les-Neiges** (diagnostic du tunnel abritant la conduite d'alimentation de la station existante, montage du dossier de consultation des entreprises). La mise en service de ces nouveaux équipements de traitement sont respectivement prévus en **2023 et 2025**. L'ensemble des stations d'épuration du territoire intercommunal seront alors en conformité avec la réglementation nationale et départementale.

Conformément aux dispositions réglementaires édictées, un **audit des systèmes d'autosurveillance des stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents-Habitants** a été réalisé en 2022 par un organisme indépendant. L'ensemble des dispositifs a été validé avec les notes suivantes : Antibes (9,4/10), Vallauris (10/10), Bar-sur-Loup (9,1/10), Châteauneuf-Grasse (7,2/10), Tourrettes-sur-Loup (9,4/10).

Des remarques ont toutefois été émises quant au fonctionnement des débitmètres et dispositifs de prélèvement de la station d'épuration de Châteauneuf-Grasse. Ces points seront corrigés en 2023.

Sur la station d'épuration de **Bar-sur-Loup**, un canal de mesure instrumenté a été mis en place en vue de comptabiliser précisément les débits d'eaux usées admis sur l'usine d'épuration. Ce dispositif a été validé par l'auditeur des systèmes d'assainissement en fin d'année 2022. En 2023, une sonde de turbidité et des alarmes de surveillance complémentaires seront mises en place afin de prévenir tout rejet d'effluents non conformes susceptibles de conduire à une pollution du milieu récepteur (Cours d'eau le Loup) et les surpresseurs d'air dédiés au traitement biologiques seront renouvelés en vue d'éliminer les nuisances sonores actuellement constatées par le voisinage immédiat de l'usine.

Sur la station d'épuration de **Châteauneuf-Grasse**, les études visant la réutilisation des eaux usées traitées de l'usine en vue de l'arrosage du golf de la Grande Bastide ont été poursuivies en 2022. Les performances de la filière de REUT existante feront l'objet d'une évaluation précise en 2023 en vue du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès des instances réglementaires compétentes en la matière.

Sur la station d'épuration d'**Antibes**, l'année 2022 a été marquée par des travaux de renouvellement des installations soutenus à l'approche de la fin du contrat de délégation en cours (2013 – 2022), la mise en œuvre du traitement de désinfection des eaux traitées avant rejet en mer pour la deuxième année consécutive et le lancement de la campagne réglementaire de recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE – micropolluants).

Sur la station d'épuration de **Vallauris**, et au-delà des travaux de renouvellement réalisés et de la poursuite du traitement de désinfection des eaux traitées en période estivale, l'année 2022 a également été marquée par d'importants travaux de protection de l'émissaire en mer et le remplacement de 86 matelas de stabilisation dégradés en vue de garantir la solidité et la pérennité de l'ouvrage et ainsi préserver l'environnement exceptionnel de la baie du Golf Juan de façon durable.

6. L'AUTOSURVEILLANCE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

L'autosurveillance, les diagnostics permanents et périodiques des systèmes d'assainissement constituent des obligations réglementaires à la charge des collectivités et EPCI (arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020).

Ces autocontrôles visent une meilleure maîtrise des rejets dans le milieu naturel et une connaissance approfondie des systèmes d'assainissement dans l'optique de leur amélioration continue.

Autosurveillance des ouvrages de surverse

La Direction Assainissement est tenue de surveiller en continu les rejets dans le milieu naturel (par les déversoirs d'orage) et d'estimer les charges polluantes déversées.

Concrètement, cette autosurveillance exige :

- D'instrumenter par des capteurs de mesure débitmétrique, les ouvrages de déversement (déversoirs d'orages et surverses des postes de refoulement) afin de quantifier les volumes d'effluents rejetés dans le milieu naturel,
- En fonction de l'importance de l'ouvrage de déversement, de mettre en place un dispositif adapté permettant d'évaluer la qualité de l'effluent rejeté dans le milieu naturel.

Les bénéfices pour le service rendu et la protection de l'environnement sont multiples :

- Meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- Optimisation de l'exploitation des réseaux et postes de relevage,
- Amélioration et réduction des volumes de rejets au milieu naturel,
- Réduction de l'impact sur le milieu récepteur,
- Programmation des investissements mieux ciblés.

Actuellement, **21** sites permettent de mesurer en continu les volumes d'eaux usées déversés exceptionnellement en mer et dans les cours d'eau :

- **17** sites sont gérés en régie,
- **4** sites sont exploités par des délégataires de service public ou syndicats.

A noter que 4 points complémentaires implantés sur le réseau de transport raccordé à la station d'épuration des Bouillides (Valbonne) font l'objet d'une autosurveillance menée par le Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion de la station d'épuration des Bouillides.

Conformément à la réglementation, dès connaissance de déversements dans le milieu naturel, des rapports de déversement (durée et volume) sont transmis sous 48h aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau. Des rapports mensuels et annuels synthétisant l'ensemble des déversements mesurés sur le territoire font également l'objet de transmission à ces deux services.

Volumes déversés par les réseaux en 2022

Système d'assainissement d'Antibes-Biot

Sur le système d'assainissement d'Antibes-Biot, la filière de traitement des eaux parasites de temps de pluie, est un des éléments déterminants pour la protection des eaux de baignade.

Les eaux claires parasites qui étaient auparavant rejetées directement en mer pour protéger l'étage biologique de la station d'épuration, sont aujourd'hui en partie traitées (élimination de la pollution particulaire). La filière permet ainsi de traiter jusqu'à 30 000 m³/jour (3 000 m³/h durant 10 h consécutives) les flux d'eaux claires d'origine pluviale collectées, y compris les premiers flux les plus pollués (lessivage des sols et des réseaux).

Sur le système d'assainissement d'Antibes, **15 390 m³** ont été déversés au milieu naturel en 2022, contre 20 000 m³ en 2021.

Système d'assainissement de Châteauneuf-Grasse

Sur la station de Châteauneuf, le bassin-tampon en entrée de l'ouvrage a permis d'éviter tout déversement par temps de pluie.

Systèmes d'assainissement de Bar-sur-Loup et de Tourrettes-sur-Loup

Sur les stations de Bar-sur-Loup et de Tourrettes-sur-Loup, respectivement 288 m³ et 3179 m³ ont été déversés sans traitement dans le Loup par temps de pluie.

Système de transport intercommunal CASA (Système d'assainissement Cagnes-sur - Mer)

Sur le système de transport intercommunal acheminant les eaux usées des communes de **Villeneuve-Loubet, Saint-Paul-de-Vence** et de **la Colle-sur-Loup** à la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, trois Déversoirs d'Orage soumis à autosurveillance sont implantés dans sa partie terminale : DO PR Pont du Loup, DO PR Ferrayonnes et DO Liberté (Villeneuve-Loubet). Ils permettent de limiter les surcharges hydrauliques de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer par temps de pluie.

En 2022, **4 062 m³** (contre 9 500 m³ en 2021) ont été déversés au milieu naturel au droit de ces trois déversoirs d'orage par temps de pluie.

Système de collecte des eaux usées de Valbonne

12 500 m³ ont été déversés sur le système de collecte des eaux usées de Valbonne dont 9 560 m³ par temps de pluie.

Système de collecte des eaux usées de Vallauris

1298 m³ ont été déversés sur le système de collecte des eaux usées de Vallauris dont 1293 m³ au droit du poste de relevage des eaux usées Puissanton situé dans la partie Nord de la commune et 5 m³ au droit du poste de relevage Mougins le Haut.

2 567 m³ ont été par ailleurs déversés en tête de la station d'épuration Nobillis au droit du poste de relevage des eaux usées Lavoir.

Autosurveillance des ouvrages de collecte : le diagnostic permanent

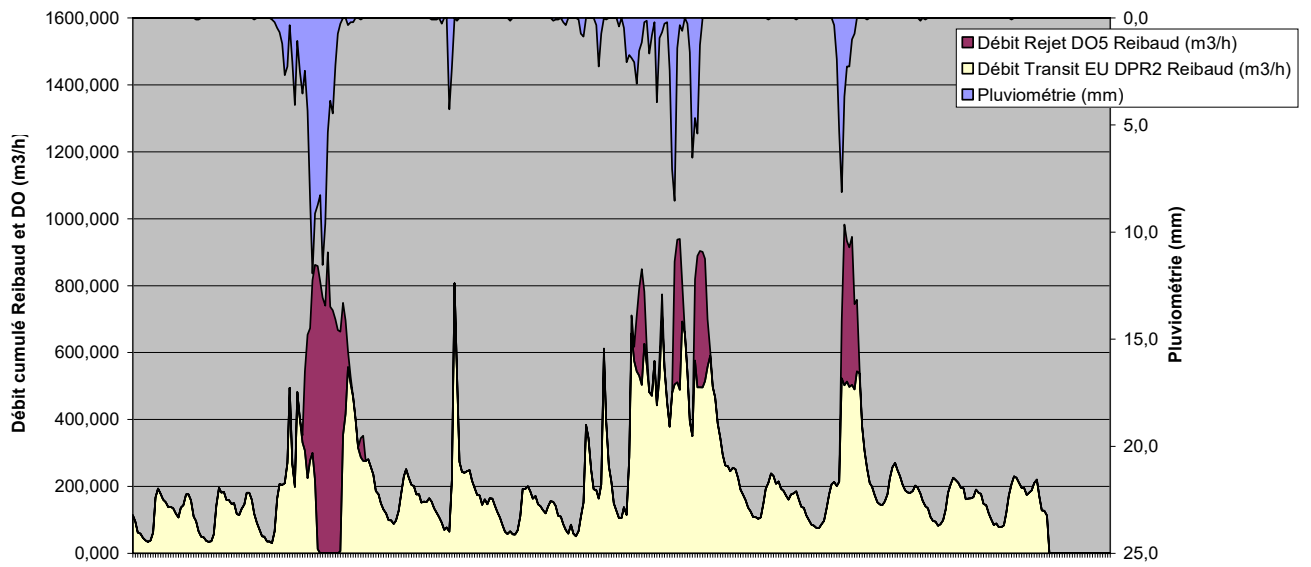
La CASA a par ailleurs instrumenté de nombreux sites de mesures dans les ouvrages de collecte des eaux usées afin d'assurer le diagnostic permanent des réseaux d'assainissement.

Ce diagnostic permet notamment de connaître en continu le fonctionnement précis des réseaux d'assainissement, d'en exploiter les données afin de repérer les dysfonctionnements ou anomalies et de déterminer les volumes d'eaux claires parasites (apports d'eaux dus aux défauts d'étanchéité des canalisations et regards, et aux erreurs de branchement).

Au 31 décembre 2022, **32 points de mesures sont installés**, sur les réseaux d'assainissement des communes d'Antibes (16), Vallauris (7), Villeneuve-Loubet – réseau de transport de l'ex-SIA (3), Le Bar-sur-Loup (2), Châteauneuf-Grasse (2) et Valbonne (2).

12 points complémentaires, implantés sur le réseau de transport raccordé à la station d'épuration des Bouillides (Valbonne), ont été par ailleurs instrumentés par le Syndicat Intercommunal pour l'Extension et la Gestion (SIEG) de la station d'épuration des Bouillides.

A ces dispositifs de mesures hydrauliques viennent s'ajouter 4 pluviomètres localisés sur les principaux bassins versants de la Ville d'Antibes (3) et Vallauris (1), permettent de mesurer en continu les cumuls des précipitations et ainsi l'impact des précipitations sur le fonctionnement des réseaux d'eaux usées

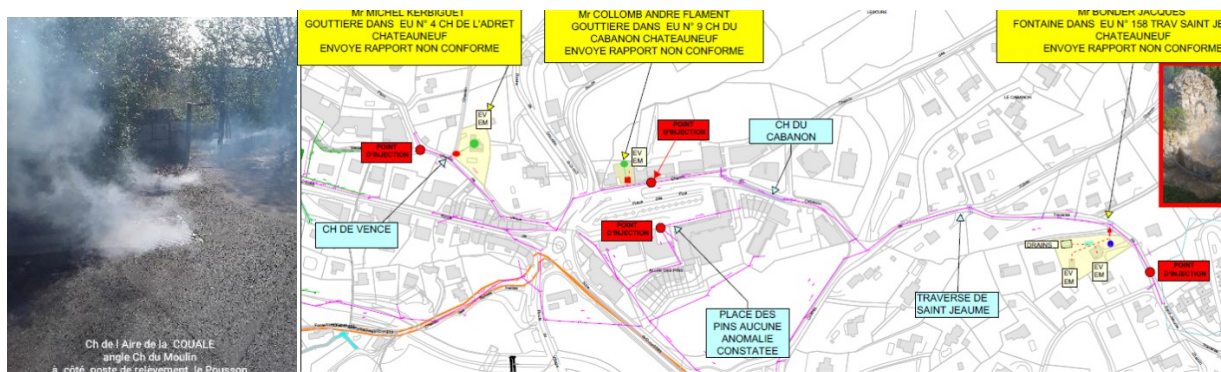


Inspections de réseaux

- **13,2 km** de réseaux ont été inspectés par caméra pour évaluer leur état :
 - 9 158 mètres-linéaires de réseau sur le périmètre exploité en régie,
 - 4 075 mètres-linéaires de réseau sur les périmètres délégués,
- **5 400 ml** ont fait l'objet de tests à la fumée, dont 2 400 ml sur la commune de Saint-Paul-de-Vence par un prestataire externe, 1 500 ml sur la Commune d'Antibes et 1 500 ml sur les diverses communes gérées par la Régie d'assainissement en vue de contrôler la conformité des raccordements, les défauts de connexion et d'étanchéité des réseaux publics.



Sur la Commune de **Châteauneuf-Grasse**, le délégataire en charge de l'exploitation du réseau public d'assainissement communal a par ailleurs entrepris en 2022 des tests de fumigation ponctuels en vue de la réduction des **eaux claires parasites** sur les deux principaux bassins versants communaux. Ces campagnes ont permis d'identifier plusieurs anomalies toutefois non significatives en terme de surfaces actives raccordées.



Conformité des systèmes d'assainissement de la CASA

Au titre de l'année 2022, la plupart des agglomérations d'assainissement de la CASA ont été déclarées conformes.

En raison de l'obsolescence de leur système de traitement, les agglomérations de **Gréolières-les-Neiges** et de **Gourdon** restent classées non-conformes. Les travaux de reconstruction des stations d'épuration envisagées permettront à terme de lever les non-conformités établies.

Le système d'assainissement de **Gréolières Village** a également été déclaré non conforme en autosurveillance en raison de la non réalisation du bilan d'autosurveillance annuel réglementaire. Deux bilans seront réalisés en 2023 pour lever cette non-conformité.

Le système d'assainissement de **Vallauris** qui avait été déclaré non conforme en 2021 est déclaré en cours de conformité en 2022.

En effet suite au diagnostic de la situation en début d'année 2022, la CASA a établi, en partenariat avec son délégataire, un plan d'action visant la résorption progressive des dysfonctionnements de temps de pluie actuellement observés sur le système d'assainissement (débordements sur voirie et déversements au milieu pour des débits inférieurs au débit de référence de la station d'épuration), au-delà des actions déjà entreprises par la CASA (mise en œuvre du diagnostic permanent, réfection des réseaux d'eaux usées du vallon de la Maire entre 2020 et 2022)

Le plan d'action validé par les services de la police de l'eau, est le suivant :

Phase 1 :

- Inspections pédestres visuelles des réseaux des bassins Frères Roustan Ouest (11,4 km) et P. Séward (9,4 km),
- Campagne de mesure et éventuelle inspection télévisée complémentaire des réseaux littoraux du Bd Frères Roustan (Est et Ouest),
- Renouvellement des équipements métrologiques de diagnostic permanent et diagnostic hydraulique approfondi du système de collecte des eaux usées,
- Définition d'un programme d'investigations approfondies : Inspections télévisuelles et nocturnes, Campagnes de mesures sectorielles complémentaires, Contrôles de raccordement et mise en œuvre de procédures de mise en conformité avec l'assistance des services communaux

Phase 2 :

- Mise en œuvre du programme d'investigations approfondies
- Etudes et Travaux :
 - Etudes de restructuration du collecteur de transport de l'avenue de la Gare au Poste de relevage Lavoir
 - Etudes de réhabilitation des réseaux littoraux du Bd Frères Roustan
 - Analyses des résultats des investigations et définition d'un programme de renouvellement ciblé.
 - Définition et mise en œuvre des travaux prioritaires au 4^{ème} trimestre 2023

Phase 3 :

- Poursuite des travaux prioritaires retenus

Le plan d'action visant la réduction des eaux claires parasites admises sur la **station d'épuration de Tournettes-sur-Loup** s'est par ailleurs poursuivi en 2022 (inspections télévisées, tests fumigènes et inspections nocturnes). Une campagne de mesure sera réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2023.

En vue d'améliorer le fonctionnement du **réseau intercommunal de transport des eaux usées de Saint-Paul-de-Vence, La Colle-sur-Loup et Villeneuve-Loubet** et réduire ses impacts négatifs sur la **station d'épuration de Cagnes-sur-Mer**, la mise en œuvre d'actions en faveur de la réduction des eaux claires parasites à l'origine de déversements sur le système de collecte et de surcharges hydrauliques sur la station d'épuration constitue

également une priorité pour la CASA. Une campagne générale de mesure sera ainsi lancée au cours du 1^{er} semestre 2023 afin d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention futurs.

L'analyse des résultats de ces campagnes de mesure est prévue dans le courant de l'année 2023 dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal.

7. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE COLLECTE

Les indicateurs d'activités

74 255 mètres-linéaires ont fait l'objet d'un hydrocurage préventif (soit **12,8 %** du linéaire de patrimoine intercommunal à entretenir) :

- **43 803** mètres-linéaires sur les périmètres exploités en régie, dont plus de **33 557** mètres réalisés avec les véhicules d'hydrocurage propres à la régie et conduisant à l'évacuation de **120** tonnes de matières de curage des réseaux, **368** tonnes de matières de curage des postes de relevage et **4,2** Tonnes de graisses traitées sur la station d'épuration de Cannes Mandelieu.
- **30 452** mètres-linéaires sur les périmètres délégués et **172** opérations de curage complémentaires sur les réseaux et **29** sur les postes de relevage ont été par ailleurs réalisées.

Les tableaux fournis en **Annexes 5a et 5b** présentent la répartition de ces interventions à l'échelle du territoire.

Les stations de pompage du périmètre de la régie ont fait l'objet de **1 000** interventions d'entretien et de contrôle courant, et **580** interventions de maintenance électromécanique conduisant aux renouvellements suivants :

- 5 pompes (dont 4 à Antibes et 1 à Villeneuve-Loubet),
- 9 équipements électriques,
- 7 accessoires hydrauliques.

Sur les périmètres délégués, 2 pompes ont été renouvelées dont 1 à Vallauris et 1 à Valbonne.

L'astreinte

Afin d'assurer la continuité du service public et de veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, les services de la régie d'assainissement disposent d'une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'équipe hebdomadaire assurant les astreintes est composée de **10** agents :

- 1 agent assurant la coordination des interventions,
- 5 agents pour les interventions sur les réseaux,
- 3 agents pour les interventions sur les stations de pompage,
- 1 agent pour les interventions liées aux travaux.

L'ensemble du personnel d'astreinte intervient en urgence et hors heures ouvrées pour des opérations qui relèvent essentiellement de la sécurité et de la salubrité publique.

Les interventions d'urgence ont été au nombre de **633** (**173** sur les réseaux et **460** sur les stations de pompage).

Sur les périmètres d'intervention délégués, les contrats prévoient la mobilisation d'un personnel compétent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour toute intervention d'urgence propre à rétablir au plus vite la continuité du service public d'assainissement collectif.

172 interventions d'urgence ont été organisées en 2022 par les délégataires de service public mobilisés sur le territoire intercommunal.

Protection des eaux de baignade en bordure littorale

Une convention entre la CASA et la Ville d'Antibes a été par ailleurs établie par **délibération n° CC.2021.097 du Conseil communautaire du 05 juillet 2021 et signé le 12 juillet 2021**, pour l'entretien et la maintenance de stations et reprises des eaux d'étiage en bordure littorale en vue de la protection des zones de baignade.

Les prestations assurées par les services d'exploitation de la Direction Assainissement et financées par la Ville d'Antibes comprennent l'entretien, le contrôle et la maintenance courante des équipements électriques et électromécaniques de :

- **11** stations de pompage dites « d'étiage » mises en service uniquement pendant la saison estivale pour récupérer les eaux de lessivage des rues dès les premières pluies ou les eaux parasites et les détourner vers la station d'épuration,
- **38** points durs dont **13** équipés de vannes-clapets d'interception gravitaire des eaux pluviales.

8. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

Harmonisation des relations avec les usagers

En 2022, plusieurs délibérations sont venues fixer de nouvelles dispositions tarifaires et de fonctionnement communes sur l'ensemble du territoire intercommunal.

- **Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)** : Apports de précisions quant aux mesures de plafonnement de la participation à hauteur de 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif conforme à la réglementation sous réserve de la production des documents justificatifs adéquats (étude hydrogéologique, projet et devis d'une entreprise spécialisée validés par le SPANC, prise en compte des frais de branchement sur domaine public) ;
- Définition des tarifs des **attestations de desserte et contrôles de conformité** réalisés par la CASA sur les périmètres intercommunaux gérés en régie, notamment dans le cadre de mutations immobilières.

L'instruction et le contrôle des raccordements

553 avis sur la conception des nouveaux raccordements ont été émis en 2022 dont **368** sur le périmètre géré par la régie d'assainissement.

Sur le périmètre d'intervention de la **Direction Assainissement de la CASA** :

- 77 nouveaux raccordements sur réseaux existants ont été instruits,
- 14 nouveaux branchements ont été créés, notamment à l'occasion de travaux d'extension de réseaux,
- 89 conformités ont été délivrées à l'issue des travaux de création de branchements réalisés par les particuliers,
- 346 enquêtes ont été réalisées à la demande des usagers, notamment dans le cadre de ventes de biens immobiliers (contre 117 en 2021). Ce renforcement de l'activité d'enquête a notamment été rendu possible par la conclusion en 2022 d'un contrat de prestations de service dédié à l'édition d'attestations de desserte et la réalisation de contrôles de conformité.

Sur les **périmètres délégués** où sont confiés à titre exclusif la réalisation des branchements neufs aux délégataires de service public (notamment sur réseaux publics existants), **28** nouveaux branchements ont été créés.

242 enquêtes de conformité des branchements ont été par ailleurs menées avec un taux de conformité de **71 %**.

Adaptation des modes de gestion

L'année 2022 a été notamment marquée par le démarrage du nouveau contrat multiservices Eau potable et Assainissement signé avec la Société SUEZ sur la **Commune de Châteauneuf-Grasse** pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce contrat intègre un ambitieux programme de renouvellement patrimonial en vue de l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable (1 750 000 €) et la réduction des impacts sanitaires et environnementaux des réseaux d'assainissement (350 000 €).

Il fixe par ailleurs des objectifs précis d'exécution du service public d'assainissement, notamment en matière d'inspection télévisée et de curage préventif des réseaux (12,5 % du linéaire par an), de lutte contre les eaux claires parasites (diagnostic patrimonial, enquêtes de terrain et travaux) et de diagnostic périodique des installations d'assainissement non collectif.

L'année 2022 constitue également la dernière année d'exécution :

- Du contrat de délégation du service public d'assainissement de la **Commune d'Opio** confié à la Société SUEZ Eau France.

Ce service sera repris en régie par la CASA à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Du contrat de délégation relatif au traitement des eaux usées et de l'assainissement non collectif **de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins**.

Une procédure de consultation visant à confier la gestion de ces services à un délégataire de service public à compter du 1^{er} janvier 2023 a ainsi été mise en œuvre tout au long de l'année et a donné lieu à la signature d'un nouveau contrat de délégation de service public le 12/12/2022 avec la Société VEOLIA Eau (délégataire sortant) pour une durée de 10 ans.

Ce contrat comprend un important plan de renouvellement des équipements d'épuration visant leur pérennisation et leur fiabilisation, ainsi qu'un programme de travaux concessifs axé sur l'usine historique :

- Réfection des ouvrages de génie civil de l'usine historique et mise en œuvre d'un système de traitement de l'Hydrogène sulfuré,
- Réfection complète de la filière de traitement de l'air de l'usine historique,
- Réfection complète du stockage et du chargement des boues d'épuration,
- Augmentation des capacités de sécurisation électrique de l'usine,
- Mise en place d'un traitement de désinfection des eaux traitées avant rejet en mer,
- Renforcement des capacités de déshydratation des centrifugeuses existantes.

Il comprend également, sur propositions du délégataire retenu :

- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'usine en vue de compenser pour partie les charges énergétiques de la station d'épuration
- La création d'une unité de traitement tertiaire (REUT) en vue de la réutilisation d'une partie des eaux traitées de l'usine pour l'arrosage des espaces verts municipaux et le lavage des voiries.

Pour optimiser l'exploitation des **stations d'épuration de Châteauneuf-Grasse, Tourrettes-sur-Loup et de Bar-sur-Loup** actuellement gérées par l'intermédiaire de deux accords-cadres de prestations de service et de permettre le financement de travaux de modernisation et d'amélioration des performances environnementales de ces ouvrages, la CASA lancera par ailleurs au cours du 1^{er} trimestre 2023 une procédure générale de délégation de service public visant à confier les charges de gestion de ces trois stations d'épuration à un opérateur.

La procédure de consultation qui concernera ces trois ouvrages sera mise en œuvre tout au long de l'année 2023 pour un démarrage de la concession de service public au 1^{er} janvier 2024 et une durée d'exécution de 7 années. Ce contrat comprendra notamment un plan de renouvellement des équipements visant leur pérennisation et leur fiabilisation, ainsi qu'un programme de travaux concessifs :

- Station d'épuration de Tourrettes-sur-Loup : Remplacement des matériaux de filtration du traitement biologique, mise en place d'un atelier de déshydratation des boues d'épuration, modernisation des armoires de commande et de télégestion, travaux d'amélioration de l'arrivée des effluents.
- Station d'épuration de Bar-sur-Loup : Renouvellement complet du système d'aération du traitement biologique, mise en place d'un atelier de désodorisation du site et adaptation des systèmes d'extraction de l'air vicié au niveau des ouvrages, travaux d'amélioration de l'arrivée des effluents et mise en œuvre du diagnostic permanent du système d'assainissement.
- Station d'épuration de Châteauneuf-Grasse : Modernisation du système d'homogénéisation des boues avant déshydratation et du système de lavage du bassin d'orage, amélioration du système de déphosphoration et exploitation de la filière de réutilisation des eaux traitées.

9. LES RÉALISATIONS

LES STATIONS D'ÉPURATION

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE GOURDON

Cette opération comprend :

- La démolition de l'actuelle station d'épuration de 300 Equivalents-Habitants ;
- La construction d'une nouvelle unité de traitement de 500 Equivalents-Habitants :
 - Tamisage Automatique,
 - Flottateur à graisses,
 - Biodisques,
 - Bâche d'épaississement des boues avec sacs de déshydratation.

Dans la continuité des démarches entreprises pour la régularisation administrative des emprises d'implantation des équipements de protection de la falaise située en surplomb du projet et des réseaux d'assainissement publics situé sur domaine privé, les opérations de sécurisation de la falaise (pose d'un filet de protection) ont été entreprises en 2022.



Les travaux de reconstruction ont pu être ensuite démarrés.

La mise en service de la nouvelle usine d'épuration est prévue dans le courant de l'été 2023.

Le budget total de l'opération est d'**1,3 millions d'euros TTC**. Le montant subventionné est de **600 000 €** (Agence de l'Eau / Département).



RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE GREOLIERES-LES-NEIGES

Suite à un rapport de manquement de la DDTM, la station d'épuration actuelle de Gréolières-les-Neiges, totalement obsolète (lit bactérien hors d'état de fonctionnement), fait l'objet d'un projet de travaux de reconstruction, qui permettra de disposer à l'horizon 2025, d'un ouvrage conforme, facilement accessible et adapté au développement de la station de ski.

Les études menées depuis 2020 ont été poursuivies en 2022 :

- Campagne de mesures sur le système de collecte pour caractériser les charges hydrauliques et organiques générées par la station de ski en période de haute saison (vacances hivernales) et dimensionner la nouvelle station d'épuration ;
- Diagnostic du réseau de collecte pour en vérifier l'état, y compris les branchements des particuliers et des établissements de bouche (présence de bac à graisses) ;
- Inspection du tunnel et de la canalisation qu'il abrite ;
- Montage et dépôt des dossiers d'autorisations environnementales (au titre de la loi sur l'eau, dossier Natura 2000, etc.).
- Validation du dossier de projet définitif

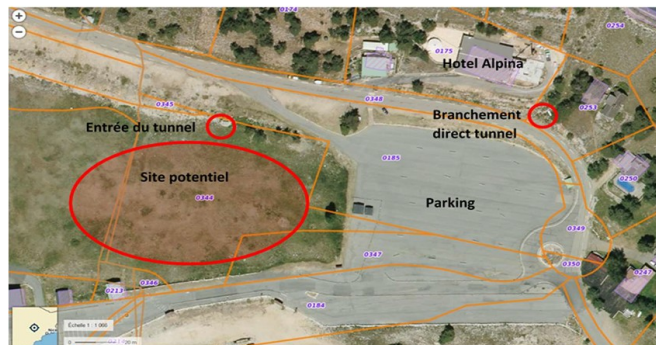
La consultation des entreprises sera lancée en 2023 sous forme de marché global de performance permettant d'associer l'exploitation et la maintenance de la station d'épuration à la conception-réalisation du projet, et de remplir des objectifs chiffrés et mesurables de performance, en termes de niveau de rejet, de qualité de service, d'efficacité énergétique et d'incidence environnementale :

Le démarrage des travaux est envisagé pour le début d'année 2024 et pour une durée d'1 an.

Une étude complémentaire sera par ailleurs menée en 2024 afin de réutiliser les eaux usées traitées de la station d'épuration et limiter l'usage de la ressource en eau potable qui alimente actuellement le bassin de stockage dédié à l'enneigement artificiel des pistes de la station de ski.



Inspection du tunnel de la conduite de rejet



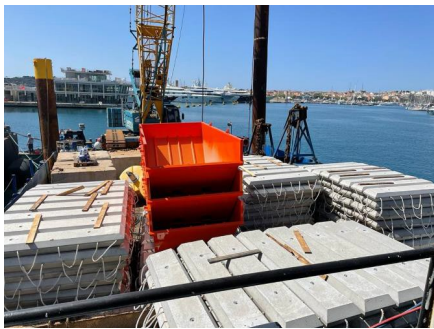
Implantation du projet de reconstruction de la nouvelle STEP

STATION D'EPURATION DE VALLAURIS

Les travaux réalisés en 2022 sur les installations exploitées par la Société SUEZ Eau France ont principalement concerné le renouvellement des plaques de by-pass du traitement physico-chimique, des équipements d'injection de méthanol du traitement biologique.

222 600 € ont été dédiés aux travaux de renouvellement des installations en 2022.

Une importante opération de réfection des matelas de protection de l'émissaire en mer a par ailleurs été menée par le délégataire en vue de préserver l'intégrité de l'ouvrage et préserver les milieux marins de la baie du Golfe Juan.



Travaux de réfection des matelas de stabilisation de l'émissaire de la STEP de Vallauris

STATION D'EPURATION D'ANTIBES

Sur cette station d'épuration exploitée par la Société VEOLIA EAU, l'année 2022 a été principalement marquée par :

- Le nettoyage général des tours de désodorisation
- Le lancement d'une nouvelle campagne générale de recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE)
- Le remplacement des préleveurs d'échantillons
- La mise en place pour la seconde année consécutive du traitement de désinfection des eaux traitées avant rejet en mer en vue de la préservation de la qualité des eaux de baignade

411 250 € ont été dédiés aux travaux de renouvellement des installations en 2022.



Campagne RSDE



Traitement de désinfection des eaux traitées pour la 2^{ème} année

LES STATIONS DE POMPAGE

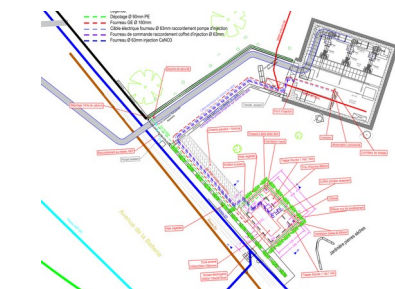
TRAVAUX D'AMELIORATION DES POSTES DE TRANSFERT DES EAUX USEES VERS LA STATION D'EPURATION DE CAGNES-SUR-MER – VILLENEUVE-LOUBET

Ces travaux réalisés dans le courant de l'année 2022 ont concerné :

- La Réhabilitation de la conduite de refoulement du **PR Pont du Loup**
- La mise en œuvre, pour la seconde année consécutive, d'un point d'injection de Nitrate de Calcium temporaire sur un poste de relevage des eaux usées de Villeneuve-Loubet (PR Marina Baie des Anges) en vue de réduire les dégagements d'H₂S en entrée de station d'épuration.
- Le lancement d'une mission de **maîtrise d'œuvre pour des travaux de création d'une unité d'injection de nitrate de calcium permanente** et l'installation d'un **groupe électrogène de sécurisation électrique** du poste de relevage Marina. La consultation des entreprises est prévue pour le dernier trimestre 2023.



Réhabilitation de la conduite de refoulement du PR Pont du Loup



Projet de création d'une unité d'injection de nitrate de calcium et d'installation d'un groupe électrogène sur le PR Marina

TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVAGE DE VALLAURIS

En 2022, le délégataire a entrepris **49 000 €** de travaux sur les postes de relevage dont il assure la gestion. Cette enveloppe a notamment été consacrée à l'amélioration des systèmes de télésurveillance des postes littoraux en vue de de la préservation maximale de la qualité des eaux de baignade.

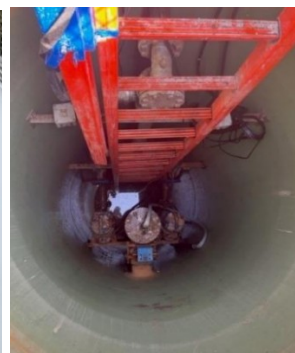
Deux nouveaux postes de relevage ont été par ailleurs été mis en service dans les secteurs du centre-ville (Av. Georges Clémenceau – PR Massier) et du Bord de mer (Av. Sémard – PR Blanchi) en vue de supprimer des pollutions récurrentes liées à des dysfonctionnements de réseaux d'assainissement gravitaires peu pentus à proximité immédiate de vallons pluviaux (Issourdadou et Maire).



PR Massier



PR Bianchi



TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVAGE DE VALBONNE

En 2022, le délégataire a entrepris **60 000 €** de travaux sur les postes de relevage dont il assure la gestion. Cette enveloppe a notamment été consacrée au renouvellement d'accessoires hydrauliques (29 000 €), de pompes (1 000 €) et d'armoires électriques (28 000€) sur 5 postes de relevage et à l'entretien des espaces verts des sites (2 000 €).



ENFOUISSEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DU PORT VAUBAN A ANTIBES

Dans le cadre de la modernisation du port d'Antibes, dit projet PORT VAUBAN 21, et de l'aménagement de l'entrée de port, il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment appelé par l'aménageur « bâtiment/passerelle », aux abords directs du poste de relevage des eaux usées collectant les eaux usées des quartiers Nord-Est de la Ville et d'une partie de Biot et les refoulant vers la station Ilette.

Pour l'ABF, afin d'être en cohérence avec l'aménagement paysager envisagé, le bâtiment/passerelle nécessite à minima l'enfouissement de l'émergence du poste.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de cette station d'eaux usées dans le système d'assainissement de la Ville d'Antibes, il a été décidé d'intégrer au projet l'amélioration de ses performances par temps sec au regard de l'impact prévisible de l'application du PLU sur son fonctionnement futur, et par temps de pluie en vue de réduire les rejets des déversoirs d'orage implantés plus en amont sur le bassin de collecte.

Le projet porté par la Direction Assainissement de la CASA comprend :

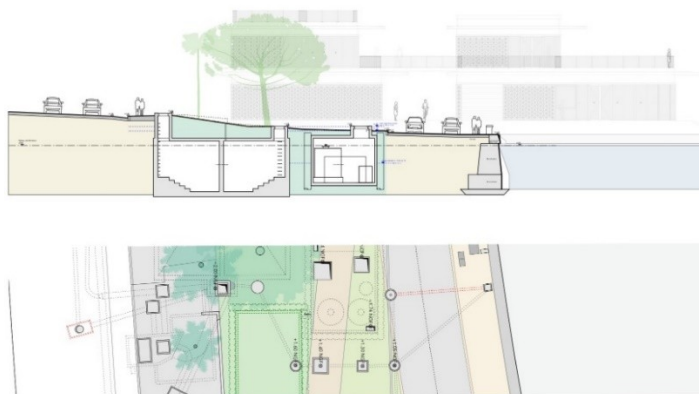
- La construction d'un nouveau local technique en sous-sol (environ 50 m² actuellement),
- La restructuration du poste lui-même en vue d'adapter son dimensionnement, et désodorisation.

L'année **2022** a été marquée par :

- La finalisation du projet,
- L'établissement du Dossier Loi sur l'eau,
- Les démarches de régularisation de l'occupation du domaine portuaire (convention),
- La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises,
- La consultation des entreprises de travaux,
- La consultation de bureaux de contrôle technique et de coordinateurs SPS et désignation des prestataires de chaque mission



Poste de relevage existant



Intégration du poste de relevage dans son environnement

LES RÉSEAUX DE COLLECTE

AMELIORATION DES RESEAUX AVENUE G. CLEMENCEAU ET RUE HOCHÉ A VALLAURIS

La CASA avait été alertée par la Commune de dysfonctionnements récurrents des branchements d'assainissement traversant la section hydraulique de l'ouvrage cadre pluvial, reliant le village de Vallauris au port de Golfe Juan, pour rejoindre le réseau public d'assainissement situé de l'autre côté de l'ouvrage (rive gauche) dans la dernière partie de l'avenue G. Clémenceau (intersection av. du tapis vert). Cette situation était à l'origine de casses fréquentes des conduites de raccordement et de pollutions à répétition de l'ouvrage pluvial acheminées en mer par temps de pluie. Des travaux de création d'une antenne de collecte des eaux usées ont ainsi été entrepris rive droite. Les 5 branchements concernés ont été repris et raccordés à un nouveau poste de relevage des eaux usées chargé de renvoyer les effluents vers le réseau public d'assainissement existant.

Les travaux entamés en fin d'année 2021 ont été achevés au 1^{er} trimestre 2022.



Pose d'un nouveau réseau dans le vallon avec protection armée



Branchement cassé



Reprise des branchements existants

Un tronçon défectueux de la rue Hoche a par ailleurs été renouvelé en 2022.



Rue Hoche

RENOUVELLEMENT DU RESEAU RUE DU CHEIRON – LE BAR-SUR-LOUP

Ces travaux ont concerné le renouvellement du réseau de la rue du Cheiron. A cette occasion, les branchements ont été contrôlés et les interconnexions d'eaux claires parasites supprimées. Ces travaux ont été financés par le fonds contractuel à hauteur de 9 468 € au titre de 2022.



AUTRES TRAVAUX DE REPARATION ET DE RENOUVELLEMENT ENTREPRIS PAR LES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC EN 2022

	Montants Réparations / Renouvellement Réseaux	Montants Renouvellements Postes de Relevage	Montant Travaux de renouvellement par commune
Châteauneuf-Grasse	6 000 €		6 000 €
Le Bar-sur-Loup	1 621 €		1 621 €
Valbonne	2 232 €	59 584 €	61 816 €
Vallauris	15 980 €	49 115 €	65 095 €
	25 833 €	108 699 €	134 532 €

TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DE COLLECTEURS SUR LES COMMUNES D'ANTIBES, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CONSEGUDES, LE ROURET, SAINT-PAUL-DE-VENCE, VALBONNE, VALLAURIS ET VILLENEUVE-LOUBET ENTREPRIS PAR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT DE LA CASA EN 2022

L'année 2022 a été marquée :

- D'une part et comme en 2021, par d'importants travaux spécifiquement dédiés à la **protection des milieux**, et notamment engagés en vue de résorber des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement observés ou historiques à l'origine de risques de dégradation de la qualité des milieux récepteurs ;
- D'autre part par des travaux de renouvellement engagés à l'occasion d'opérations d'aménagement de voirie en partenariat avec les communes par l'intermédiaire de **conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage** ;

- **Villeneuve-Loubet** : Réhabilitation des réseaux du quartier des Navigateurs en vue d'améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages, traiter d'importants secteurs d'apports d'eaux claires parasites et préserver le Loup et les plages de Villeneuve-Loubet de pollutions d'ouvrages d'assainissement, travaux de réparation complémentaires sur les avenues Maréchal Juin et Cheminadas ;
- **Bézaudun-les-Alpes** : Réhabilitation du collecteur de la rue Haute située dans le village dont l'état de dégradation menaçait les sous-sols des maisons de village avoisinantes ;
- **Biot** : Réhabilitation du collecteur du chemin de St Julien en amont des travaux d'aménagement de voirie et travaux de réparation sur le chemin des combes ;
- **Bouyon** : travaux de réparation rue des remparts, route de Bézaudun, rue Saint Roch et route de Nice ;
- **Conségudes** : Réhabilitation du réseau de la rue Henri Eugène dont l'état était à l'origine de dysfonctionnements fréquents et réparation du réseau rue des anciens combattants ;
- **Saint-Paul-de-Vence** : Remplacement du réseau du sentier des orangers dont les dysfonctionnements engendraient par temps de pluie des débordements fréquents ;
- **Valbonne** : Réhabilitation du collecteur de la rue Dostoïevski rejoignant le poste de relevage Savalor ;
- **Vallauris** : Près de 1000 mètres de réseaux implantés dans le vallon de la Maire ont été réhabilités par la Direction Assainissement de la CASA entre la rue Blanchi et le chemin d'Armenonville. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des actions d'amélioration du fonctionnement du bassin de collecte menées depuis 2019 avec le remplacement du collecteur entre la rue Acrome et la rue Blanchi et la mise en place d'un poste de relevage en ligne sur l'avenue Pierre Sépard. Depuis le mois d'Avril 2022, l'ouvrage pluvial et son exutoire en mer sont ainsi préservés des pollutions d'eaux usées, notamment par temps de pluie, qui étaient jusqu'à présent observées ;
- **Antibes** : Des travaux de réhabilitation des réseaux du Boulevard James Wyllie ont été entrepris sur plus de 1000 mètres en vue d'assurer leur pérennité et de préserver les zones de baignade limitrophes de potentielles sources de pollution (Plages Salis, Ponteil). Ces actions de réhabilitation/renouvellement ciblées en bordure littorale seront poursuivies en 2023 sur le Boulevard Leclerc. Des travaux de renouvellement ont par ailleurs été entrepris dans le secteur du Vieil Antibes (Rue Laporte et Impasse James Close) en amont de travaux d'aménagement de voirie.



Bd James Wyllie - ANTIBES



Rue J. Close - ANTIBES



Chemin de St Julien - BIOT



Réseaux Vallon de la Maire - VALLAURIS



**Quartier des Navigateurs (Tabarly, Cousteau, Conti)
VILLENEUVE-LOUBET**



**Sentier des orangers
SAINT-PAUL-DE-VENTE**



Rue des remparts – BOUYON



Rue Dostoïevski - VALBONNE

Des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées ont été parallèlement réalisés dans le but de répondre aux perspectives d'évolution démographique des communes ou à des objectifs d'amélioration du fonctionnement des systèmes de collecte.

- **Antibes** : Extension du réseau public d'assainissement collectif de 148 mètres sur l'avenue Bourreau dans le secteur du Cap d'Antibes ;
- **Le Rouret** : Extension du réseau public d'assainissement collectif sur les chemins du Castelet et de Barnarac, sur respectivement 101 et 76 mètres linéaires ;
- **Vallauris** : Extension du réseau public d'assainissement collectif sur le chemin des Pertuades ;
- **Villeneuve-Loubet** : Extension du réseau public d'assainissement collectif sur l'avenue des Beaumettes (115 ml) et dans la zone d'activité des Maurettes, voies De Gaulle et Montferran (39 ml).



*Av. Aimé Bourreau
ANTIBES*



*Av. des Beaumettes
VILLENEUVE-LOUBET*



Ch. du castelet
LE ROURET



Chemin des pertuades
VALLAURIS

Le tableau suivant décrit de façon synthétique les différentes interventions achevées en 2022 :

	ml ou unité
Remplacement de réseaux (linéaire)	630
Réhabilitation de réseaux (linéaire)	3 266
Renouvellement de branchements (linéaire)	64
Réparations (linéaire)	68
Extensions de réseaux (linéaire)	503
Création de branchements (linéaire)	57
Création de regards (unités)	115
Etudes (investigations de terrain, levés topo...)	173

Le détail des travaux effectués est fourni en **Annexe 6**.

Renouvellement (RENOUV) et Réhabilitation (REHA) de collecteurs :

	Type de travaux	ml ou unité
ANTIBES		
Rue Laporte	RENOUV	23
Impasse James Close	RENOUV	40
Boulevard Guillaumont (Branchement)	RENOUV	9
Avenue du 11 novembre - CREPS - (Réparation)	RENOUV	8
Boulevard James Wyllie (Branchement)	RENOUV	5
Boulevard Gal Ferrié (Branchement)	RENOUV	8
Avenue du 24 août (Branchement)	RENOUV	6
Rue Roustan (Branchement)	RENOUV	5
Rue Pasteur (Branchement)	RENOUV	5
Boulevard Francis Meilland	RENOUV	19
Domaine des merlettes (réparation regard)	REHA	1
Boulevard James Wyllie	REHA	1053
BEZAUDUN-LES-ALPES		
Rue Haute	REHA	58
BIOT		
Chemin des Combes (Réparation)	RENOUV	7
Chemin de Saint Julien	REHA	58
BOUYON		

	Type de travaux	ml ou unité
Rue des Remparts (Branchement)	RENOUV	9
Route de Bézaudun (Réparations)	RENOUV	14
Rue Saint Roch (Réparations)	RENOUV	17
Route de Nice (Réparations)	RENOUV	7
CONSEGUDES		
Rue des Anciens Combattants (Réparations)	RENOUV	1
Rue Henri Eugène	REHA	27
GOURDON		
Travaux de reconstruction de la Station d'épuration	RENOUV	
SAINT-PAUL-DE-VENCE		
Sentier des Orangers	RENOUV	93
VALBONNE		
Rue Dostoïevski	RENOUV	475
VALLAURIS		
Vallon de la Maire	REHA	999
VILLENEUVE-LOUBET		
Boulevards Tabarly, Cousteau, Conti (Navigateurs)	REHA	1034
Parking Centre Nautique (Réparation)	RENOUV	3
Avenue Mal Juin (Réparation)	RENOUV	11
Avenue Bel Air (Cheminadas) - Réparation	RENOUV	1
EX SIA		
Poste de Relevage Pont du Loup (conduite de refoulement)	REHA	38

Extensions de réseaux :

	Linéaire créé ml
ANTIBES Secteur Cap d'Antibes	
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Collecteur	148
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Création de branchements (7)	28
LE ROURET	
Chemin du Castelet	101
Chemin du Castelet - Création de branchements (4)	16
Chemin de Barnarac	76
Chemin de Barnarac - Création de branchements (2)	4

	Linéaire créé ml
VALLAURIS	
Chemin des Pertuades	24
Chemin des Pertuades - Création de branchements (1)	3
VILLENEUVE-LOUBET	
Avenue des Beaumettes	115
Avenue des Beaumettes - Création de branchements (1)	1
Voies De Gaulle / Montferran (ZAC Maurettes)	39

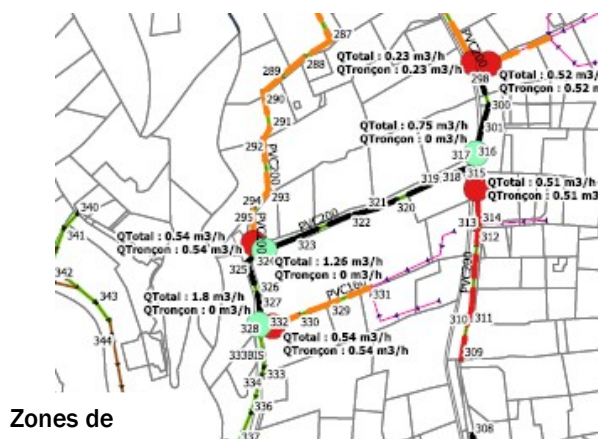
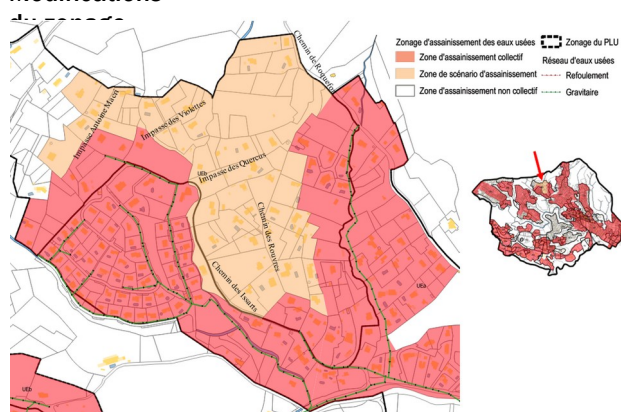
10. LES ÉTUDES PROSPECTIVES

Schéma Directeur des Eaux Usées de Biot

L'étude menée pour établir le Schéma Directeur d'Assainissement de Biot entamée en 2019 s'est poursuivie en 2022 :

- Clôture des investigations initiales (visites diurnes et sous averse)
- Bilan de gestion des eaux usées non domestiques
- Réalisation des inspections télévisées des réseaux
- Analyse des résultats des campagnes de mesure et tests à la fumée
- Modélisation informatique du réseau en vue d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention
- Finalisation du plan de zonage
- Elaboration du programme d'actions et de travaux

Modifications



Ces résultats et propositions feront l'objet en 2023 d'une présentation auprès des services communaux. L'élaboration du programme d'investissement du schéma directeur sera par la suite réalisée en 2023. Il tiendra notamment compte des dernières modifications du PLU.

Schéma Directeur des Eaux Usées intercommunal

Les études du schéma directeur d'eaux usées intercommunal ont été démarrées en fin d'année 2022. Elles visent la définition d'un programme d'actions et de travaux pluriannuel en lien avec les objectifs de cohérence territoriale, de qualité de service et d'amélioration continue des performances sanitaires et environnementales des systèmes d'assainissement collectif et non collectif.

Le cahier des charges de l'étude a été validé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Le parti pris de la CASA a été de décliner les 5 phases d'élaboration du schéma directeur (Connaissance patrimoniale, campagnes de mesures et investigations de terrain, bilan de fonctionnement, définition des objectifs à atteindre, schéma directeur et plan pluriannuel d'investissement), par système d'assainissement en vue de ne pas pénaliser les délais de mise en œuvre des actions prioritaires, notamment en terme de lutte contre les eaux

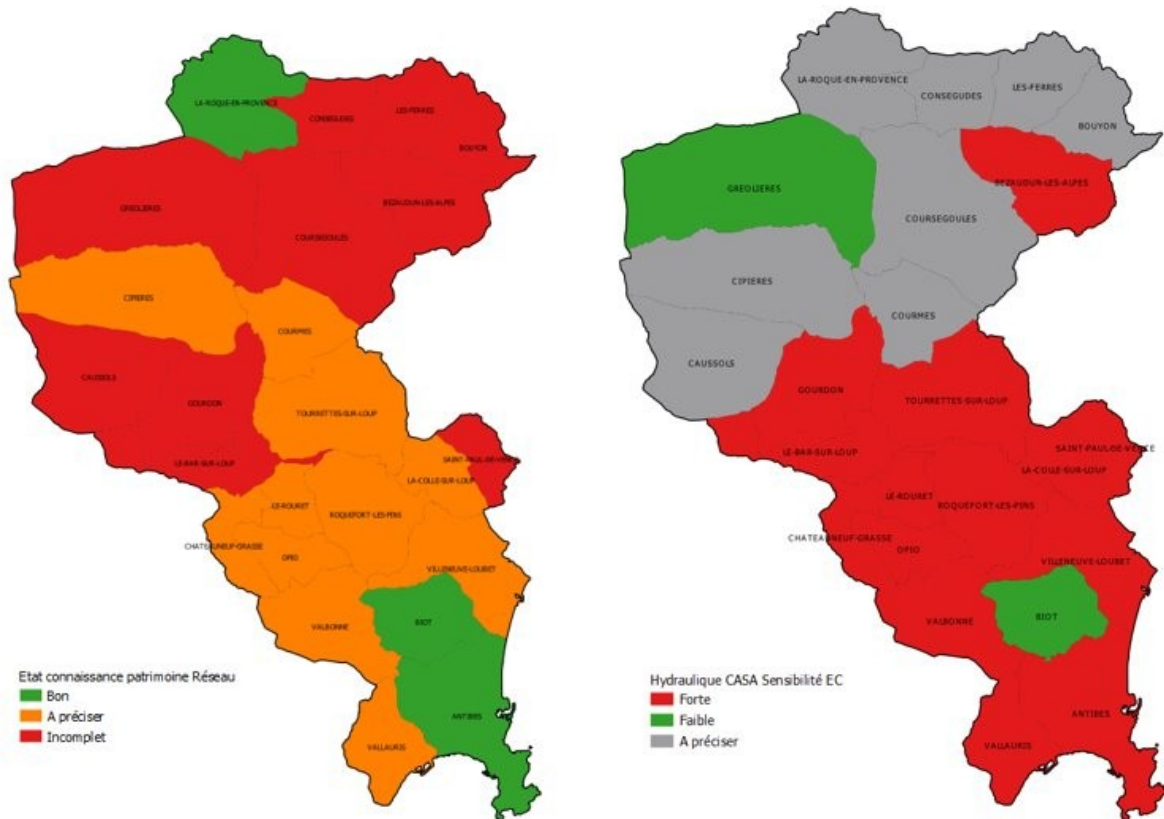
claires parasites et de réduction des impacts sanitaires et environnementaux des systèmes d'assainissement par temps de pluie.

Le planning de l'étude est établi pour une période de 3 ans, d'Avril 2023 à Avril 2026 avec un budget prévisionnel de 1,1 M€.

Les premières études porteront sur les systèmes de collecte raccordés à la Station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence) et les systèmes d'assainissement de Tourrettes-sur-Loup, Gourdon et Vallauris.

Les études du schéma directeur intercommunal intègrent également : les installations d'assainissement non collectif, la gestion des effluents non domestiques, la valorisation des boues d'épuration, la mise à niveau des stations d'épuration et la valorisation des eaux usées traitées (REUT).

La CASA sera accompagnée financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil départemental et l'État tout au long de ces études.



1. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

Plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'année 2022 avec les services de la police de l'eau (DDTM06) et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, en vue d'évoquer la situation réglementaire des systèmes d'assainissement gérés par la CASA et leur analyse des données d'autosurveillance transmises au cours des exercices précédents.

Les programmes d'investigations et de travaux envisagés par la CASA pour entamer ou poursuivre l'amélioration continue des systèmes d'assainissement, dont elle assure la gestion dans le respect de la réglementation, ont été notamment discutés.

Le Schéma Directeur d'Assainissement intercommunal dont l'élaboration a débuté en fin d'année 2022 constituera à terme le socle de cette démarche prospective et évolutive.

Au cours de l'année 2022, les différents dossiers de subvention établis ont été suivis au fil de l'exécution des opérations bénéficiaires. De nouveaux dossiers ont été par ailleurs présentés aux partenaires financiers de la CASA.

11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Un dossier dédié à lutte contre les eaux claires parasites sur le réseau intercommunal des communes de Villeneuve-Loubet, Saint-Paul-de-Vence et La Colle-sur-Loup a été déposé en début d'année 2022 auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention.

Pour un montant d'opération de 442 000 €, la CASA a ainsi obtenu une aide de **87 150 €**.

Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire 2022 (FNADT)

Par décision n°DEC.2022.019 du Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis du 14 mars 2022, la CASA a également déposé trois dossiers de demandes d'aide au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire 2022.

Ces dossiers concernent :

- La reconstruction de la Station d'épuration de Gréolières-les-Neiges
- La reconstruction du poste de relevage Vauban - Antibes
- Les études du Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire

La CASA a ainsi bénéficié d'une aide accordée de **175 000 €** pour le financement des études relatives au projet de reconstruction de la Station d'épuration de Gréolières-les-Neiges.

Le dossier relatif aux travaux de reconstruction du poste de relevage Vauban sera quant à lui traité au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2023.

Enfin, au regard de l'avancement des études du Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire, le dossier sera de nouveau proposé au FNADT 2023.

11. PERSPECTIVES

Concernant la Direction Assainissement de la CASA, les investissements futurs, études et travaux programmés dès 2023, sont fournis en **Annexe 7**.

Concernant les périmètres délégués, les orientations concernent principalement la poursuite des programmes de renouvellement et de travaux neufs contractuellement fixés entre les délégataires de services et la CASA, dans le but de préserver le patrimoine exploité et de l'améliorer progressivement dans le but d'en limiter au maximum les impacts sanitaires et environnementaux.

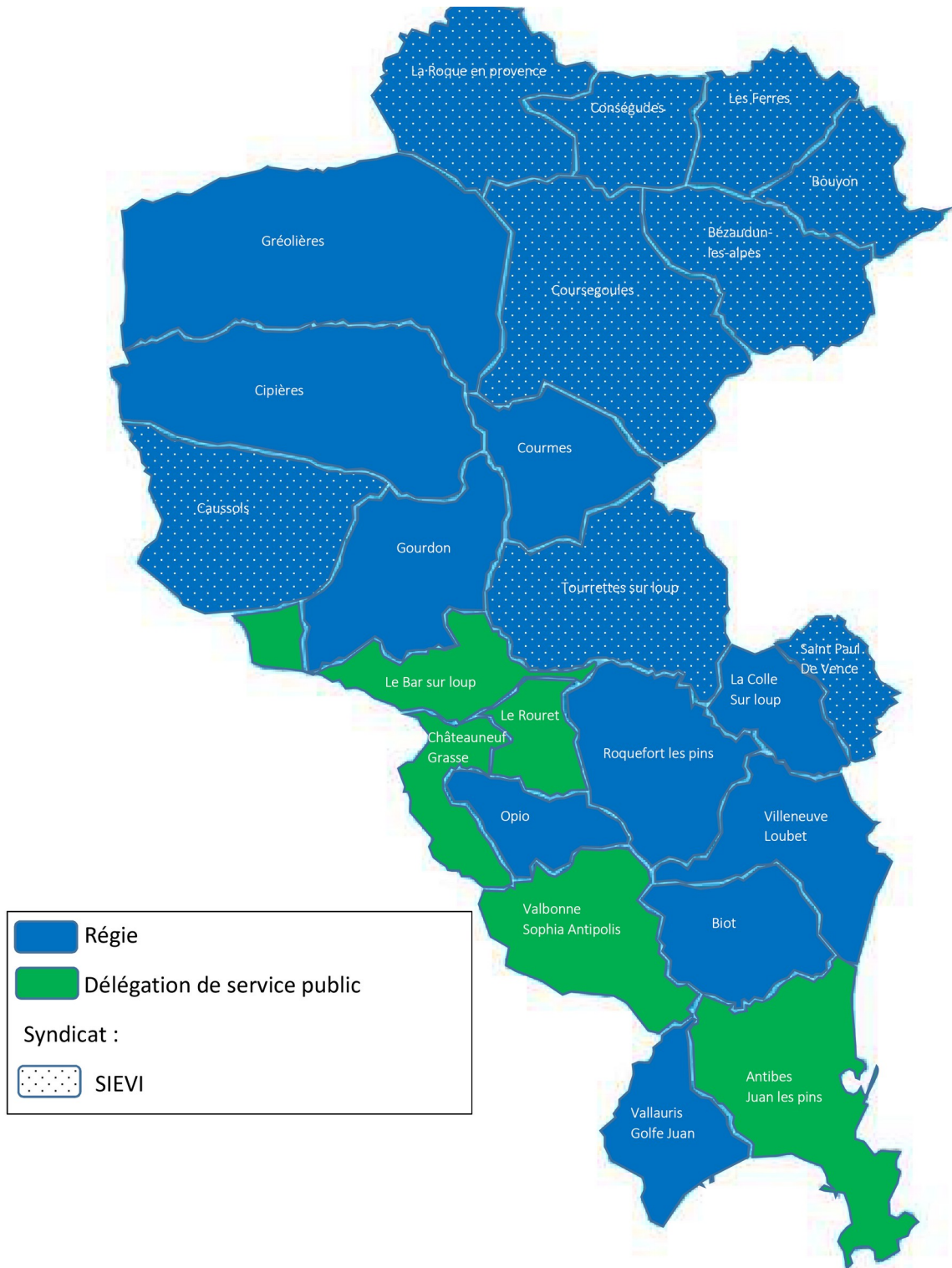
Les objectifs des prochaines années de la Direction Assainissement de la CASA sont les suivants :

1. **Adopter un règlement du service public d'assainissement collectif** unique sur l'ensemble du territoire intercommunal, fixant les règles d'usage et prescriptions techniques à respecter pour tous les usagers.
2. **Poursuivre les études du schéma directeur d'assainissement intercommunal** traitant des différentes composantes des systèmes d'assainissement collectif (réseaux, postes de relevage, station d'épuration, gestion des boues et développement de la REUT) en vue de la définition d'un programme d'actions et de travaux pluriannuel en lien avec les objectifs de cohérence territoriale, de qualité de service et d'amélioration continue des performances sanitaires et environnementales des systèmes d'assainissement communaux et intercommunaux
3. **Développer les dispositifs et procédures d'autosurveillance**, tant sur les périmètres gérés en régie que sur ceux gérés par des délégataires de service public, en vue de lutter efficacement contre les pollutions, les infiltrations d'eaux claires parasites et d'accentuer le contrôle des rejets non domestiques avec l'assistance des communes détentrices du pouvoir de police sanitaire
4. **Développer des filières de traitement tertiaire** sur les stations d'épuration du territoire intercommunal en vue de la **réutilisation des eaux usées traitées** pour des usages tels que l'irrigation, l'arrosage, le lavage de voirie et le nettoyage de réseaux.
5. **Mener à bien le programme d'investissement 2023 de la Direction Assainissement sur le territoire intercommunal** : Renouvellement, réhabilitation et extension de réseaux, travaux dédiés aux postes de relevage et stations d'épuration, poursuite des études de schéma directeur et modernisation des systèmes de supervision des installations
6. **Poursuivre le suivi des activités des délégataires de service public** implantés sur le territoire intercommunal et participer au renouvellement des procédures de délégation :
 - Démarrage du nouveau contrat de délégation pour le traitement des eaux usées et le SPANC d'Antibes et du suivi du programme de travaux concessifs
 - Lancement de la consultation pour l'attribution d'un contrat de délégation de service public dédié à l'exploitation des stations d'épuration du moyen pays (Châteauneuf-Grasse, Tourrettes-sur-Loup et Bar-sur-Loup) et assorti de programmes de travaux d'amélioration des unités de traitement
 - Suivi des travaux de démantèlement de l'ancienne station d'épuration de Vallauris et mise en œuvre du plan de mise en conformité du système d'assainissement

- Organisation de la reprise en régie du service public d'assainissement d'Opio
- Organisation de réunions de suivi et veille au respect des engagements contractuels fixés

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

1. LES MODES DE GESTION SUR LE TERRITOIRE DE LA CASA



2. LES CHIFFRES-CLÉS

LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

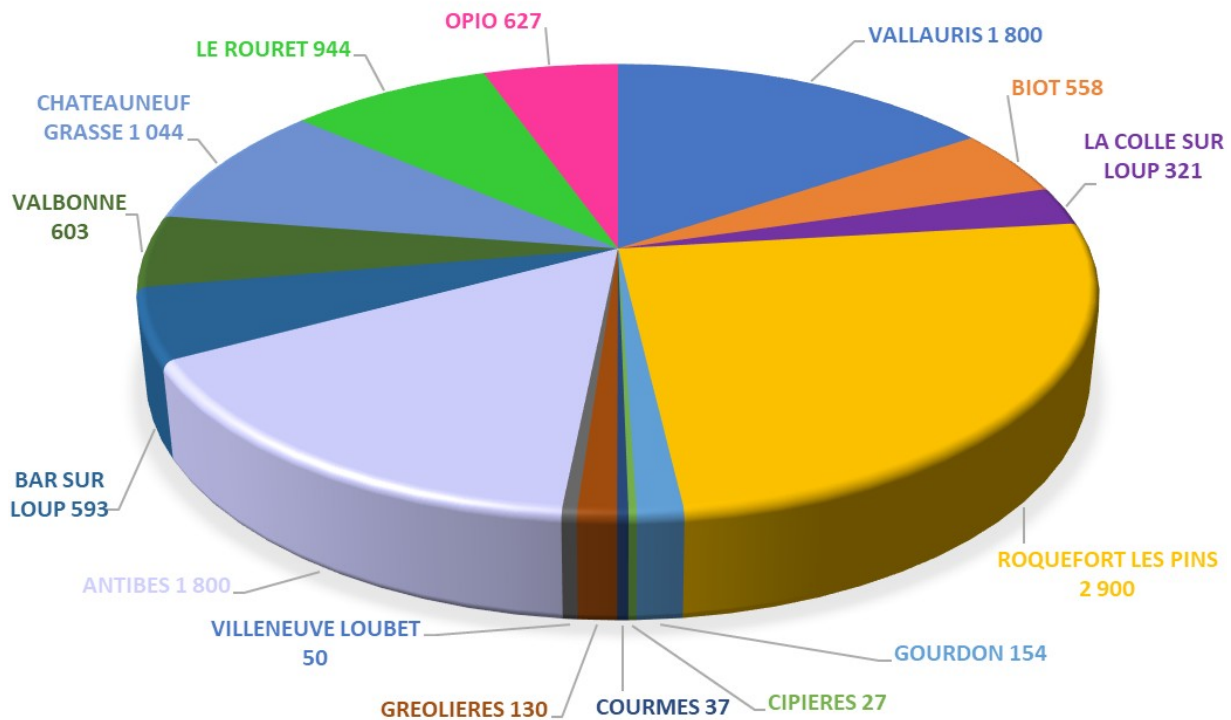
13 532 Installations recensées sur le territoire intercommunal

37 000 Population estimée sous assainissement non collectif

5 977 Installations gérées en régie par la CASA en 2022

5 258 Installations gérées en Délégation de service public en 2022

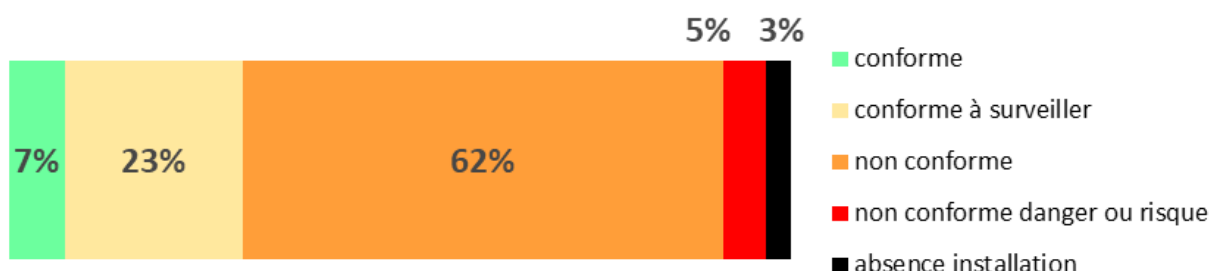
2 297 Installations gérées par le S.I.E.V.I. en 2022



LES CONTRÔLES REALISES EN 2022 SUR LE PERIMETRE DE LA CASA

Régie	Délégataires	Total	
309	270	579	Diagnostics de bon fonctionnement
115	52	167	Contrôles de conception
121	72	193	Suivis de réalisation

RESULTATS DE CONFORMITE DES CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT



3. LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le contrôle de diagnostic des installations existantes permet de :

- Vérifier l'existence et la localisation des installations,
- Vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations, et repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents éléments de la filière,
- Evaluer les dangers vis-à-vis de la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Evaluer la non-conformité des installations.

Les observations réalisées au cours de la visite de contrôle sur le terrain sont consignées sur un rapport de visite adressé au propriétaire de l'installation.

Ce rapport évalue les dangers éventuels pour la santé des personnes et les risques de pollution de l'environnement présentés par les installations. En fonction du constat établi sur le terrain, l'avis pourra être favorable ou favorable avec réserves, défavorable ou défavorable avec pollution.

En cas d'avis défavorable avec pollution, le propriétaire est dans l'obligation d'engager les travaux dans les délais qui seront précisés dans le rapport.

Le contrôle de diagnostic lors d'une cession immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le rapport du SPANC est devenu une pièce obligatoire à fournir en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées.

Le propriétaire sollicite le SPANC pour un contrôle de diagnostic de son installation existante préalablement à la vente de son bien.

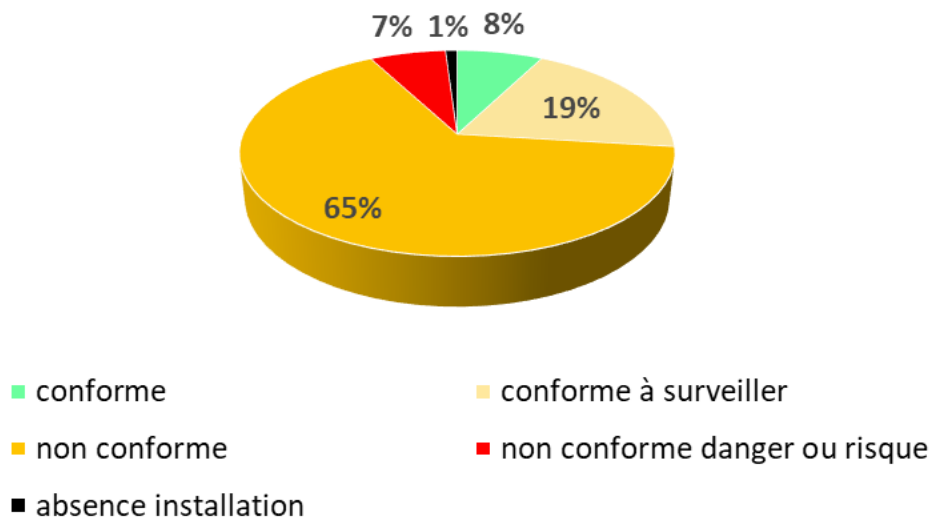
Conformément aux prescriptions du code de la construction et de l'habitation, en cas de présence d'une installation qualifiée de non conforme par le SPANC, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un **délai d'un an** après signature de l'acte de vente.

Les contrôles réalisés en 2022

Nombre de contrôles

Conformes	44
Conformes à surveiller	112
Non conformes	378
Non conformes danger ou risque	39
Absence d'installation	6
TOTAL	579

Résultats des contrôles de fonctionnement 2022



Le **taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** est le ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution rapportée au nombre total d'installations contrôlées.

Ce taux de conformité traduit donc la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

A défaut de pouvoir établir en 2022 ce taux de conformité sur l'ensemble des installations d'ANC recensées sur le territoire intercommunal gérées par la CASA, la base de données globale étant en cours de compilation et d'intégration sur le système d'information géographique de la Direction Assainissement, il est établi ci-après sur la base des contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2022.

Taux de conformité réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif (base contrôles réalisés en 2022)



4. LE CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION

Les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées visent à :

- Vérifier la conception de la filière d'assainissement envisagée et sa faisabilité, d'une part, sur dossier et, d'autre part, sur le terrain,
- Contrôler la bonne exécution des travaux de réalisation de l'installation nouvelle ou réhabilitée (fouille ouverte) en conformité avec la réglementation en vigueur.

A chacune des deux étapes, un avis est émis par le SPANC.

En cas d'avis défavorable sur la conception, le propriétaire ne peut réaliser les travaux projetés qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC.

En cas d'avis favorable sous réserve ou d'avis défavorable sur l'exécution, le compte-rendu du SPANC précise les aménagements ou modifications de l'installation à réaliser pour rendre les ouvrages conformes à la réglementation.

Les contrôles réalisés en 2022

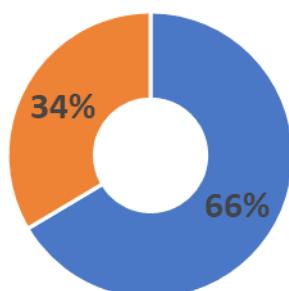
Nombre de contrôles Conception :

Réhabilitation suite non-conformité	111
Construction neuve	56
TOTAL	167

Nombre de contrôles Réalisation :

Réhabilitation suite à non-conformité	123
Construction neuve	70
Filières Classiques	63
Filières Agréées	134

Type de travaux



- Réhabilitation suite non-conformité
- Construction neuve

Type de filière



- Filières Classiques
- Filières Agréées

5. BILAN DES CONTRÔLES DU SPANC

Au-delà des données de contrôle reprises aux points précédents, les tableaux présentés en **Annexes 8a et 8b** reprennent l'ensemble des données 2022 par nature, mode de gestion et commune.

6. PERSPECTIVES

Les objectifs des prochaines années sont les suivants :

1. **Suivre les activités des délégués de service public** en charge de missions du SPANC sur le territoire intercommunal, favoriser la mise en conformité progressive du parc d'installations et veiller à l'élimination des installations présentant des risques sanitaires et environnementaux,
2. Harmoniser les relations aux usagers sur l'ensemble du territoire en proposant un **règlement de service unique** fixant ou rappelant les droits et obligations de l'utilisateur et du SPANC en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif,
3. Constituer une **base de données complète consolidée et reportée sur système d'information géographique** afin de faciliter le suivi et la mise à jour des données relatives au parc d'installations d'assainissement non collectif géré par la CASA,
4. Etablir et démarrer en 2023 le **programme pluriannuel de diagnostic périodique** visant la mise en conformité progressive des installations existantes, en partenariat avec les communes-membres détentrices du pouvoir de police sanitaire, dans le respect des exigences réglementaires fixées en matière de fréquence de contrôle (1 à 10 ans selon l'état de fonctionnement des installations) et des objectifs de performance sanitaire et environnementale de la collectivité.



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services gestionnaires de l'eau et de l'assainissement dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Ainsi, ces indicateurs sont renseignés annuellement sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés. Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

Les indicateurs sont de deux types :

- Des indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service,
- Des indicateurs de performance qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance. Ils sont classés selon les trois dimensions du développement durable.

Assainissement Collectif :

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Assainissement Non Collectif :

Les indicateurs du service de l'assainissement non collectif sont au nombre de 3, dont 2 indicateurs descriptifs. Ils offrent un premier point de repère sur ce service. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Dans le respect des dispositions réglementaires fixées, les indicateurs de performance établis sur le périmètre d'intervention de la CASA en matière d'assainissement collectif et non collectif sont présentés en **Annexe 9** par commune.



LE BILAN FINANCIER DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DE LA CASA

1. PRÉSENTATION DES BUDGETS DE L'ASSAINISSEMENT

La CASA dispose de deux budgets annexes de l'assainissement pour mener à bien ses missions d'exploitation et d'investissement en matière d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal :

- Le Budget « **Régie Assainissement** » permet l'exploitation du service public d'assainissement sur les périmètres où la régie intervient en gestion directe.

Ce budget est principalement alimenté par la **redevance assainissement** facturée à l'usager du service public d'assainissement collectif.

- Le Budget « **Annexe Assainissement** » permet quant à lui l'intervention de la CASA sur les périmètres d'intervention de délégataires de services public, notamment dans le cadre du financement d'investissements non portés par les délégataires ou pour l'exécution de missions d'exploitation non assurées contractuellement par ces derniers (ex : travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux, travaux neufs, programmes d'assainissement, etc.).

Ce budget est principalement alimenté par la **surtaxe assainissement** qui vient s'ajouter à la redevance assainissement perçue quant à elle par les délégataires de service public sur les factures d'eau et d'assainissement des usagers du service d'assainissement pour les périmètres concernés.

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses concernent :

- L'entretien et l'exploitation des installations d'assainissement (marchés de prestation de service),
- Le fonctionnement du service (salaires, achats, fournitures, consommables),
- Les charges de gestion financière (intérêts, contributions aux syndicats de traitement), et exceptionnelles (pénalités, remboursements),
- La dotation aux amortissements.

Les recettes concernent :

- Les redevances et surtaxes d'assainissement,
- La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC),
- Les subventions d'exploitation.

INVESTISSEMENT :

Les dépenses concernent :

- Les annuités d'emprunts et de dettes en capital,
- Les immobilisations incorporelles (études) et corporelles (travaux).

Les recettes concernent :

- La dotation aux amortissements,
- Les subventions d'investissement,
- Les emprunts éventuels.

VUE D'ENSEMBLE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :

Budget de la Régie Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	11 906 468 €	12 975 617 €	1 069 148 €
Section d'investissement	6 388 002 €	4 961 291 €	- 1 426 711 €
Reports de l'année 2021	243 287 €	739 025 €	495 738 €
TOTAL	18 537 758 €	18 675 933 €	138 175 €

Budget Annexe Assainissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	4 537 330 €	4 538 338 €	1 008 €
Section d'investissement	3 629 568 €	1 257 097 €	- 2 372 471 €
Reports de l'année 2021	519 508 €	797 919 €	278 411 €
TOTAL	8 686 406 €	6 593 354 €	- 2 093 052 €

2. LES RECETTES D'EXPLOITATION

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement constitue la principale recette de la régie. Elle est fondée sur le principe pollueur-payeur et directement reversée par l'utilisateur du service public d'assainissement. Elle est indexée sur les volumes d'eau potable consommés et éventuellement complétée par une part fixe annuelle (abonnement).

LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

Elle constitue la principale recette du budget Annexe de l'assainissement. Elle permet à la collectivité de financer des investissements et des missions d'exploitation non assurés par les délégataires de service publics sur les périmètres concédés du territoire intercommunal.

LA PFAC

Lorsqu'elle est instaurée, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est perçue auprès des propriétaires d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires dues, soit à une construction neuve, soit à des travaux d'extension, sont rejetées dans le réseau public d'assainissement.

LES FRAIS DE BRANCHEMENT

Dans le respect de l'article L.1331-2 du Code de la Santé Publique, la collectivité peut se faire rembourser auprès des particuliers les frais de création de branchements sous le domaine public à l'occasion de travaux d'extension de réseaux ou à la demande des propriétaires.

LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Pour encourager les collectivités et EPCI à bien entretenir et à veiller au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, l'Agence de l'Eau verse une **prime pour épuration**. Celle-ci sera d'autant plus importante que le réseau d'assainissement et la station d'épuration seront efficaces. Il est également tenu compte des conditions d'élimination des boues produites par la station d'épuration et de l'autosurveillance des réseaux.

PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION

Budget de la Régie Assainissement :

	2022
<u>Produits des services</u>	12 704 717 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), Frais de branchement et offres de concours	1 676 583 €
Produit des Redevances Assainissement Collectif	11 021 771 €
Produit des Redevances Assainissement Non Collectif	- €
Produit d'activités Annexes, Frais de contrôle, Mise à disposition de personnel	6 362 €
<u>Subventions d'exploitation</u> (Prime épuration, participations collectivités, etc.)	7 886 €
FCTVA Travaux	50 043 €
<u>Produits Financiers et Exceptionnels</u>	212 828 €
Total des principaux produits	12 975 474 €

Pour information : Excédent d'exploitation reporté n-1 : 739 025 €

Budget Annexe Assainissement :

	2022
<u>Produits des services</u>	2 330 126 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	435 752 €
Produit des Surtaxes Assainissement Collectif	1 891 671 €
Produit d'activités Annexes	2 703 €
Produits Financiers et Exceptionnels	- €
Total des principaux produits	2 330 126 €

Pour information : Excédent d'exploitation reporté n-1 : 797 919 €

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces réalisations intègrent les charges d'emprunt ainsi que les dépenses relatives à des opérations lancées par les communes avant le transfert de compétence.

	2022
Réalisations du budget Régie	7 812 081 €

	2022
Réalisations du budget Annexe	1 659 085 €

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget de la Régie Assainissement :

	2022
Travaux	5 244 104 €
Bâtiments d'Exploitation	146 564 €
Dépenses en matériel : transport, outillage, bureaux et informatique, mobiliers, autres immobilisations corporelles	71 852 €
Frais d'études , concessions, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	86 427 €

Pour le financement de ces dépenses, la régie a perçu des fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour un montant cumulé de **479 086 €**, bénéficié de subventions à hauteur de **550 816 €** (Agence de l'eau, Département, Etat), contracté un emprunt de **4 100 000 €** et utilisait d'autres réserves d'un montant de **685 365 €**.

Budget Annexe Assainissement :

	2022
Travaux	1 437 768 €
Dépenses en matériel : transport, outillage, bureaux et informatique, mobiliers, autres immobilisations corporelles	- €
Frais d'études , concessions, brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	37 593 €

La collectivité a contracté pour son budget Annexe un emprunt de **3 131 000 €**, bénéficié de subventions à hauteur de **191 362 €** (Agence de l'eau) et de réserves à hauteur de **704 915 €**.

4. AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'AMORTISSEMENT

L'amortissement représente la constatation comptable de la perte de valeur subie par les immobilisations qui se déprécient avec le temps, et constitue, sur le plan comptable, une charge d'exploitation dont le montant est reporté en produit d'investissement. Il participe donc au renouvellement des immobilisations.

Les durées d'amortissement votées par le Conseil communautaire pour les ouvrages d'assainissement se décomposent comme suit :

- 60 ans pour les réseaux et les bâtiments d'exploitation lourds (stations d'épuration),
- 30 ans pour les ouvrages courants de génie civil (bassins de traitement),
- 20 ans pour les agencements et aménagements de bâtiment (installations électriques),
- 15 ans pour le matériel spécifique d'exploitation (électromécanique, ...),
- 8 ans pour les engins de travaux publics et les véhicules,
- 5 ans pour les frais d'étude non suivis de réalisation et le matériel informatique.

Montant des amortissements 2022 du Budget Régie
1 998 925 €

Montant des amortissements 2022 du Budget Annexe
311 946 €

EMPRUNTS, ECHEANCES, MONTANT DES ANNUITES

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette au 31/12/2022 :

Budget Régie Assainissement :

	2022
Encours de la Dette au 31/12/N (Capital)	28 786 154 €
Montant des annuités de remboursement	2 673 055 €
Montant de remboursement du capital	2 061 303 €
Montant de remboursement des intérêts	611 752 €

Budget Annexe Assainissement :

	2022
Encours de la Dette au 31/12/N (Capital)	1 718 172 €
Montant des annuités de remboursement	116 242 €
Montant de remboursement du capital	95 829 €
Montant de remboursement des intérêts	20 413 €



LE COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Tout ou partie du service public d'assainissement est assuré sur certaines communes de la CASA par des délégataires de service public.

Des contrats de délégation de service public lient ainsi la CASA à des organismes privés auxquels sont confiés des missions de gestion du service d'assainissement.

En dehors des objectifs contractuels fixés en matière de garantie de continuité de fonctionnement, de qualité de service rendu aux usagers, de performance environnementale et sanitaire, un cadre financier est également fixé en début de contrat et annuellement suivi à l'occasion de la remise des rapports annuels des délégataires en vue de s'assurer de l'équilibre économique de ces derniers ; c'est-à-dire de vérifier que les produits de service collectés par les délégataires sont en cohérence avec les charges d'exploitation et d'investissement réellement affectées au service délégué.

Les comptes rendus financiers sont constitués de manière homogène afin de faciliter leurs lecture et analyse sous forme de Comptes annuels de résultats d'exploitation (C.A.R.E.) ou de compte convention d'exploitation (C.E.C.) lorsque la structure du bilan financier est fixée au contrat.

Ci-après est reprise la liste des contrats de délégation de service public en cours d'exécution sur le territoire intercommunal en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Les comptes rendus financiers de ces différents contrats sont présentés en pages suivantes.

Commune	Compétence Assainissement	Société	Période du contrat
Antibes	Epuration et Assainissement non collectif	VEOLIA EAU	01/01/2013 au 31/12/2022
Châteauneuf-Grasse	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/02/2022 au 31/12/2028
Le Bar-sur-Loup	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	31/12/2019 au 31/12/2027
Le Rouret	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/07/2012 au 30/06/2027
Opio	Collecte et Assainissement non collectif	SUEZ EAU France	01/01/2013 au 01/01/2023
Saint-Paul-de-Vence	Collecte	VEOLIA EAU	01/01/2013 au 31/12/2024
Valbonne	Collecte et Assainissement non collectif	SPL Hydropolis	01/01/2018 au 31/12/2025
Vallauris	Collecte et épuration	SUEZ EAU France	13/09/2005 au 31/12/2034

Commune	ANTIBES			ANTIBES			CHATEAUNEUF GRASSE		
Périmètre de la délégation	Epuration			Assainissement Non Collectif			Collecte et Ast Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.E.C			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	4 977 458 €	5 244 501 €	5,37%	13 247 €	11 195 €		129 261 €	145 438 €	12,51%
Produits d'exploitation du service	4 218 065 €	4 460 322 €	5,74%	13 247 €	11 195 €		126 331 €	121 196 €	-4,06%
Autres produits	759 393 €	784 179 €	3,26%				2 930 €	24 242 €	727,37%
CHARGES	4 574 747 €	4 766 680 €	4,20%	37 219 €	35 159 €		87 827 €	118 850 €	35,32%
Personnel	598 650 €	657 221 €	9,78%	23 630 €	27 318 €		30 812 €	19 510 €	-36,68%
Energie électrique	329 878 €	217 007 €	-34,22%				981 €	697 €	-28,95%
Produits de traitement	298 586 €	440 576 €	47,55%				0 €	0 €	
Analyses	21 254 €	15 877 €	-25,30%				4 €	24 €	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 319 664 €	1 343 896 €	1,84%	296 €	2 868 €		14 968 €	3 919 €	-73,82%
Impôts locaux et taxes	107 763 €	107 515 €	-0,23%				928 €	996 €	7,33%
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	38 057 €	22 566 €	-40,70%	0 €	0 €		763 €	235 €	-69,20%
● Engins et véhicules	40 093 €	76 160 €	89,96%	1 890 €	3 088 €		2 098 €	1 724 €	-17,83%
● Informatique	135 859 €	199 848 €	47,10%	0 €	880 €		10 316 €	5 745 €	-44,31%
● Assurances	50 747 €	37 193 €	-26,71%	8 665 €	482 €		777 €	1 089 €	40,15%
● Locaux	96 297 €	81 024 €	-15,86%	0 €	0 €		2 060 €	1 512 €	-26,60%
● Autres	0 €	0 €		0 €	0 €		12 008 €	2 089 €	-82,60%
Contribution des services centraux et recherche	302 030 €	313 843 €	3,91%	2 738 €	523 €		5 817 €	6 545 €	12,52%
Charges relatives aux renouvellements	403 296 €	413 056 €	2,42%				4 315 €	67 707 €	1469,11%
Charges relatives aux investissements	832 573 €	840 898 €	1,00%				806 €	6 509 €	707,57%
Provision pour investissements futurs							6 €	165 €	2650,00%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement							1 168 €	384 €	
Frais de contrôle, redevances contractuelles								0 €	
RESULTAT AVANT IMPOT	402 711 €	477 821 €		-23 972 €	-23 964 €		41 434 €	26 588 €	-35,83%
Impôts sur les sociétés	110 742 €	136 986 €					11 395 €	6 647 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	291 969 €	340 835 €		-23 972 €	-23 964 €		30 039 €	19 941 €	-33,62%

Commune	LE ROURET			LE ROURET			OPIO		
Périmètre de la délégation	collecte			Assainissement Non Collectif			collecte		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	184 140 €	185 263 €	0,61%	23 848 €	28 075 €	17,72%	160 477 €	147 888 €	-7,84%
Produits d'exploitation du service	178 035 €	180 505 €	1,39%	23 848 €	28 075 €	17,72%	131 926 €	139 363 €	5,64%
Autres produits	6 105 €	4 758 €	-22,06%				28 551 €	8 525 €	-70,14%
CHARGES	127 604 €	151 419 €	18,66%	10 482 €	6 244 €	-40,43%	154 978 €	101 125 €	-34,75%
Personnel	22 843 €	39 378 €	72,39%				68 635 €	34 549 €	-49,66%
Energie électrique	1 020 €	800 €	-21,57%				358 €	187 €	-47,77%
Produits de traitement	0 €	0 €					0 €	0 €	
Analyses	5 €	31 €					4 €	25 €	
Sous-traitance, matières et fournitures	18 570 €	21 879 €	17,82%	10 482 €	6 244 €	-40,43%	32 097 €	18 812 €	-41,39%
Impôts locaux et taxes	1 079 €	1 436 €	33,09%				1 536 €	1 184 €	-22,92%
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications	617 €	528 €	-14,42%				477 €	280 €	-41,30%
● Engins et véhicules	1 682 €	2 760 €	64,09%				3 902 €	2 467 €	-36,78%
● Informatique	6 116 €	9 518 €	55,62%				12 300 €	8 538 €	-30,59%
● Assurances	1 184 €	1 401 €	18,33%				902 €	1 128 €	25,06%
● Locaux	1 525 €	3 364 €	120,59%				3 936 €	2 947 €	-25,13%
● Autres	1 229 €	4 681 €	280,88%	0 €	0 €		1 188 €	2 412 €	103,03%
Contribution des services centraux et recherche	8 286 €	8 337 €	0,62%				7 221 €	6 655 €	-7,84%
Charges relatives aux renouvellements	26 202 €	25 379 €					19 020 €	19 815 €	4,18%
Charges relatives aux investissements	20 280 €	22 112 €	9,03%				865 €	1 149 €	32,83%
Provision pour investissements futurs	1 249 €	0 €	-100,00%					0 €	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	4 609 €	-1 703 €	-136,95%				2 537 €	977 €	-61,49%
Frais de contrôle, redevances contractuelles	11 108 €	11 518 €							
RESULTAT AVANT IMPOT	56 536 €	33 844 €	-40,14%	13 366 €	21 831 €	63,33%	5 499 €	46 763 €	750,39%
Impôts sur les sociétés	15 547 €	8 461 €					961 €	11 691 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 989 €	25 383 €	-38,07%	13 366 €	21 831 €	63,33%	4 538 €	35 072 €	672,85%

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Commune	OPIO			VALLAURIS			ST PAUL DE VENCE		
Périmètre de la délégation	Assainissement Non Collectif			collecte et épuration			collecte		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	6 197 €	11 929 €	92,50%	4 474 314 €	4 557 395 €	1,86%	61 206 €	82 097 €	34,13%
Produits d'exploitation du service	6 197 €	11 929 €	92,50%	4 419 357 €	4 532 336 €	2,56%	50 420 €	52 604 €	4,33%
Autres produits				54 957 €	25 059 €	-54,40%	10 786 €	29 493 €	173,44%
CHARGES	14 095 €	13 197 €	-6,37%	4 335 068 €	4 488 236 €	3,53%	49 722 €	61 749 €	24,19%
Personnel	10 170 €	8 992 €	-11,58%	810 325 €	809 043 €	-0,16%	11 072 €	13 359 €	20,66%
Energie électrique				161 584 €	217 426 €	34,56%			
Produits de traitement				127 754 €	167 623 €	31,21%			
Analyses				21 608 €	24 525 €	13,50%	0 €	0 €	
Sous-traitance, matières et fournitures	3 925 €	4 205 €	7,13%	461 000 €	477 076 €	3,49%	28 735 €	35 514 €	23,59%
Impôts locaux et taxes				30 667 €	33 158 €	8,12%	554 €	588 €	6,14%
Autres dépenses d'exploitation									
● Télécommunications				13 486 €	9 768 €	-27,57%	340 €	230 €	-32,35%
● Engins et véhicules				44 439 €	41 185 €	-7,32%	616 €	1 297 €	110,55%
● Informatique				162 094 €	173 782 €	7,21%	1 618 €	2 003 €	23,79%
● Assurances				29 780 €	33 367 €	12,04%	408 €	374 €	-8,33%
● Locaux				51 954 €	71 842 €	38,28%	2 085 €	2 096 €	0,53%
● Autres	0 €	0 €		72 077 €	118 899 €	64,96%	310 €	1 977 €	537,74%
Contribution des services centraux et recherche				201 344 €	205 083 €	1,86%	2 739 €	3 324 €	21,36%
Charges relatives aux renouvellements				520 807 €	389 373 €	-25,24%			
Charges relatives aux investissements				1 479 197 €	1 616 482 €	9,28%			
Provision pour investissements futurs				31 167 €	4 081 €	-86,91%			
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement				73 960 €	47 821 €	-35,34%	820 €	522 €	-36,34%
Frais de contrôle, redevances contractuelles				41 825 €	47 702 €		425 €	465 €	
RESULTAT AVANT IMPOT	-7 898 €	-1 268 €	-83,95%	139 246 €	69 159 €	-50,33%	11 484 €	20 348 €	
Impôts sur les sociétés				38 292 €	17 290 €		3 206 €	5 086 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 898 €	-1 268 €	-83,95%	100 954 €	51 869 €	-48,62%	8 278 €	15 262 €	

Commune	LE BAR SUR LOUP			LE BAR SUR LOUP			VALBONNE			VALBONNE		
Périmètre de la délégation	Collecte			Assainissement Non Collectif			Collecte			Assainissement Non Collectif		
Bilan comptable de référence	C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E			C.A.R.E		
Années	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %	2021	2022	Ecart en %
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION												
Produits d'exploitation du service												
Autres produits												
CHARGES												
Personnel												
Energie électrique												
Produits de traitement												
Analyses												
Sous-traitance, matières et fournitures												
Impôts locaux et taxes												
Autres dépenses d'exploitation												
● Télécommunications												
● Engins et véhicules												
● Informatique												
● Assurances												
● Locaux												
● Autres												
Contribution des services centraux et recherche												
Charges relatives aux renouvellements												
Charges relatives aux investissements												
Provision pour investissements futurs												
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement												
Frais de contrôle, redevances contractuelles												
RESULTAT AVANT IMPOT												
Impôts sur les sociétés												
RESULTAT D'EXPLOITATION												



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1. LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et une partie fixe :

- La **partie variable** est calculée sur la base du volume d'eau rejeté dans le réseau (calculé dans les conditions définies par le règlement du service), et ce même si l'eau rejetée provient d'une ressource privée (forage, puits, eaux pluviales récupérées, etc.) ;
- La **partie fixe**, indépendante du volume consommé et identique pour tous les abonnés bénéficiant d'un même service aux mêmes conditions, couvre tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

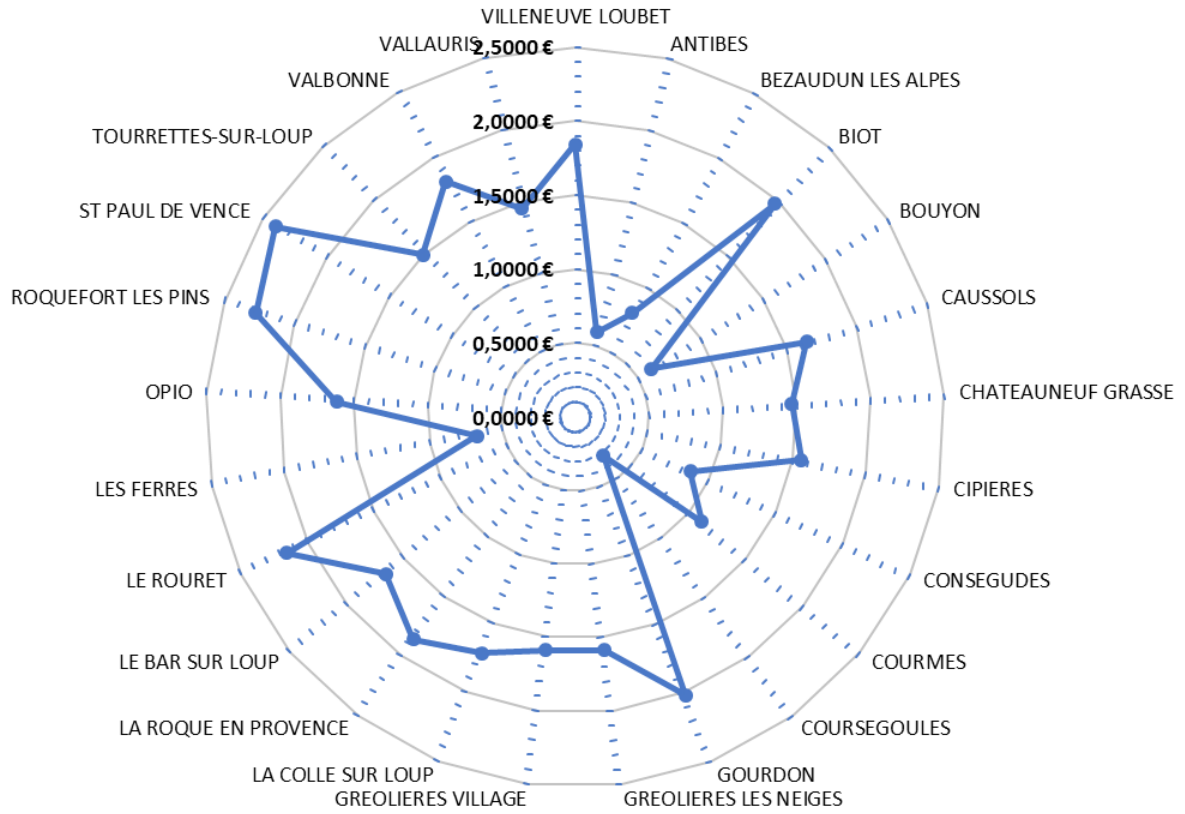
Pour l'évaluation du coût de l'assainissement, il y a par ailleurs lieu d'ajouter la redevance « Modernisation des réseaux » perçue par l'Agence de l'Eau pour le financement de son programme d'action national dédié à l'amélioration des systèmes d'assainissement.

Les volumes d'eau dont l'utilisation ne génère pas de rejet dans le réseau d'assainissement ne sont pas pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent d'un branchement spécifique (article R.2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les tarifs appliqués sur les différentes communes de la CASA présentés en **Annexe 10** se basent sur une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an).

Le graphique de type Radar présenté ci-après reprend l'ensemble des tarifs applicables sur le territoire intercommunal pour la consommation annuelle de référence.

Coût de l'assainissement (€ TTC/m3)



7. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DU SPANC

Les tarifs pratiqués sur le périmètre d'intervention de la régie ont été harmonisés en 2022 :

Type de contrôle	Intitulé	Montant TTC
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif	Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve ou réhabilitée	148 €
	Contrôle de la bonne exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	160 €
	Contre-visite de contrôle de réalisation	118 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes	Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	153 €
	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	112 €
	Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une pollution	160 €
	Contre-visite de bon fonctionnement et d'entretien	106 €

L'ensemble des tarifs 2022 est présenté aux **Annexes 8a et 8b** relatives à l'exécution des missions du SPANC. Il y aura lieu de distinguer les tarifs pratiqués sur le périmètre d'intervention de la régie, des tarifs pratiqués sur les communes situées dans le périmètre d'un contrat de délégation de service public.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2022 s'élèvent à 57 640 € HT pour la Régie.

Le détail des produits des délégataires en charge du SPANC sur une partie du territoire intercommunal est repris au chapitre « COMPTE-RENDU FINANCIER DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ».



ANNEXES

Annexe 1 - Population desservie

	Habitants	Habitants raccordés	Taux de raccordement	Abonnés AEP	Abonnés EU	Taux de Desserte EU
ANTIBES	74 709	59 725	80%	20 941	16 741	80%
BEZAUDUN-LES-ALPES	250	243	97%	168	118	70%
BIOT	10 219	8 178	80%	4 850	3 781	78%
BOUYON	489	340	70%	365	279	76%
CAUSSOLS	253	9	4%	178	6	3%
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	3 690	2 276	62%	1 782	902	51%
CIPIERES	384	384	100%	320	259	81%
CONSEGUDES	101	98	97%	104	78	75%
COURMES	125	60	48%	67	32	48%
COURSEGOULES	521	340	65%	347	227	65%
GOURDON	414	400	97%	232	106	46%
GREOLIERES	615	306	50%	329	164	50%
LA-COLLE-SUR-LOUP	8 077	7 912	98%	3 816	3 066	80%
LA-ROQUE-EN-PROVENCE	79	34	43%	68	29	43%
LE-BAR-SUR-LOUP	2 927	1 587	54%	1 548	868	56%
LE ROURET	4 115	2 616	64%	1 945	1 015	52%
LES FERRES	103	103	100%	112	97	87%
OPIO	2 375	1 654	70%	1 282	828	65%
ROQUEFORT-LES-PINS	6 766	710	10%	3 492	367	11%
SAINT-PAUL-DE-VENCE	3 179	2 093	66%	2 180	1 435	66%
TOURRETTES-SUR-LOUP	4 069	1 500	37%	2 675	955	36%
VALBONNE	13 162	11 220	85%	5 180	4 242	82%
VALLAURIS	27 970	23 978	86%	12 705	11 256	89%
VILLENEUVE-LOURET	11 000	10 000	91%	5 000	4 500	90%

Annexe 2 - Ouvrages de collecte et de transport

	Linéaire Réseau gravitaire (km)	Linéaire Réseau refoulement (km)	Nb Postes de Relevage	Nb Déversoirs d'Orage sous autosurveillance	Nb Points de Diagnostic Permanent
ANTIBES	188	20	28	13	16
BEZAUDUN -LES-ALPES	1,8				
BIOT	57	6,2	14	1	
BOUYON	4,4				
CAUSSOLS	1				
CHATEAUNEUF-DE-GRASSE	13,9	0,4	2		
RESEAU TRANSPORT STEP CHÂTEAUNEUF	2,6				2
CIPIERES	4,9				
CONSEGUDES	3,6				
COURMES	2				
COURSEGOULES	3,5				
GOURDON	1,9				
GREOLIERES	2,6				
LA-COLLE-SUR-LOUP	22,4				
LA-ROQUE-EN-PROVENCE	1		2		
LE-BAR-SUR-LOUP	15,2				
RESEAU TRANSPORT STEP BAR-SUR-LOUP	3		2		2
LE ROURET	11,8	0,3	1		
LES FERRES	3				
OPIO	12,7				
ROQUEFORT-LES-PINS	8,9	0,7	1		
SAINT-PAUL-DE-VENCE	16,4				
RESEAU DE TRANSPORT COMMUNES EX-SIA	24,7	1,5	3	3	3
RESEAU TRANSPORT STEP DE VALBONNE	"23"	"3,8"	"4"	"4"	"12"
TOURRETTES-SUR-LOUP	12,5	2	3		
VALBONNE	57,9	4	6	3	2
VALLAURIS	65,4	7,2	15	1	7
VILLENEUVE-LOUBET	37	NC	15		
TOTAL	578,6	42,0	92	21	32

Annexe 3 - Les ouvrages de traitement

	FILIERE DE TRAITEMENT	MILIEU RECEPTEUR	CAPACITE DE TRAITEMENT	DEVERSOIRS D'ORAGE INSTRUMENTES	TRAITEMENT DE L'EAU					TRAITEMENT DES BOUES				SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT						
					Q ref m3/j	Q jour m3/j	EH Actuels (DBO5)	Cap Hydrau. Tps Sec (m3/h)	Cap Hydrau. Tps plue (m3/h)	TMB	TMS	% Siccté	% Valorisation	Sables		Refus de dégrillage		Graisses		
ANTIBES	Prétraitement, Traitement Primaire, biofiltration, traitement débits excédentaires temps de pluie, centrifugation des boues	Mer Méditerranée	245 000		44 772	22 512	75 220	5 100	6 300	6 370	2 510	39,40%	100 % Compostage	33,5	CET	Lavage, 1,5 t/h	99	CET	-	traitement Bio
BEZAUDUN LES ALPES	Décantation, Biodisques, évacuation des boues liquides	Vallon Sec le Bouyon	250		38	22	147	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
BOUYON	Décantation, Réacteur biologique Oxyfix P-90, évacuation des boues liquides	Estéron	500		75	46	280	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
CAUSSOLS	Dégrilleur automatique, Décantation, Filtres Coco, évacuation des boues liquides	Vallon Sec	90		14	8	27	-	-	-	-	-	100 % vers autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
CHÂTEAUNEUF	Prétraitements, Bassin d'orage, Traitement biologique boues activées très faible charge, aération prolongée, clarification, déshydratation des boues par presse à vis, Unité pilote REUSE / Eau industrielle	La Brague	2 500	1	450	393	1 800	-	-	333	60	18,02%	100 % Compostage	22	CET	Autre STEP	1,5	Transit	25	Autre STEP
CIPIERES	Tamisage, Filtres plantés de roseaux	Le Loup	750		150	25	125	-	-	-	-	-	Lagunage	-	CET	-	-	CET	-	CET
CONSEGUDES	Décantation, Biodisques, lit de séchage des boues	Vallon de la Bouisse	250		37	8	39	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
COURMES	Dégrillage automatique, Filtres plantés de roseaux	Vallon du Bès	120		18	8	50	-	-	-	-	-	Curage tous les 10 ans	-	CET	-	-	CET	-	CET
COURSEGOULES	Dégrillage automatique, décanteur / digesteur, lit bactérien faible charge, lit de séchage des boues	La Cagne	500		100	50	340	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
GOURDON	Décantation primaire, préfiltre, lit bactérien faible charge, lit de séchage des boues	Vallon de gourdon / Loup	300		60	25	125	-	-	-	-	-	100 % Autre STEP	-	CET	-	-	CET	-	CET
GREOLIERES VILLAGE	Dégrillage automatique, décanteur digesteur, Disques Biologiques, clarificateur, lit de séchage des boues	Domaine Plissé BV Var, Paillons	500		75	17	70	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
GREOLIERES LES NEIGES	Décanteur / digesteur, lit bactérien, lit de séchage des boues	Vallon du Miaynes/Vallon du Blay/Estéron	1 000		150	50	165	-	-	-	-	-	A définir	-	CET	-	-	CET	-	CET
LE BAR SUR LOUP	Prétraitements, Traitement Biologique Boues activées moyenne charge, clarification, Déshydratation des boues	Le Loup	4 000	1	800	289	1 184	-	-	86	18	20,83%	100% Compostage	-	STEP	STEP ST LAURENT DU VAR	1,2	STEP ST LAURENT DU VAR	7	STEP HALIOTIS
LES FERRES	Dégrillage automatique, Filtres plantés de roseaux	Estéron	150		15	-	-	-	-	-	-	-	Curage tous les 10 ans	-	CET	-	-	CET	-	CET
TOURRETTES SUR LOUP	Prétraitements, décanteur / digesteur, Lits Bactériens, clarification, évacuation des boues liquides	Vallon du Cassan / Le Loup	2 000	1	375	180	833	-	-	33	6	18,02%	100 % vers autre STEP	-	CET	-	0,44	CET	-	Autre STEP
VALBONNE (SIEG Bouillides)	Prétraitements, Bassin d'orage (>810 m3/h), Tamisage, Traitement Physico-chimique, Biofiltration secondaire et tertiaire (dénitrif), Ozonation, Epaissement et Déshydratation des boues	"La Bouillide"	"30000"	"1"	"6800"	"4442"	"18764"	"650"	"810"	"2242"	"644"	"31,88%"	100% Compostage	"82"	STEP	STEP AQUAVIVA	"35"	CET	"225"	STEP AQUAVIVA
VALLAURIS	Prétraitements, Traitement Primaire, biofiltration, centrifugation des boues	Mer Méditerranée	64 000	1	15 800	6 090	17 633	-	-	1 618	694	42,89%	100 % Compostage	57	STEP	STEP AQUAVIVA	18	STEP AQUAVIVA	92	STEP AQUAVIVA
TOTAL			321 910	4						8 441	3 288			113			120		124	

Annexe 4 - Tableau récapitulatif des modes de gestion

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF			SPANC
	Collecte	Transport (vers STEP)	Traitement	
ANTIBES				
BEAUDUN-LES-ALPES				SIEVI
BIOT			SIEG BOUILLIDES CASA (Step ANTIBES)	
BOUYON				SIEVI
CAUSSOLS				SIEVI
CHATEAUNEUF-GRASSE				
CIPIERES				
CONSEGUDES				SIEVI
COURMES				
COURSEGOULES				SIEVI
GOURDON				
GREOLIERES				
GREOLIERES LES NEIGES				
LA COLLE-SUR-LOUP			SYMISCA - CREM	
LA ROQUE-EN-PROVENCE		Convention Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM)		SIEVI
LE BAR-SUR-LOUP	HYDROPOLIS	HYDROPOLIS		HYDROPOLIS
LE ROURET		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	
LES FERRES				SIEVI
OPIO		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	
ROQUEFORT-LES-PINS		SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES SYMISCA - CREM	
SAINT-PAUL DE VENCE			SYMISCA - CREM	SIEVI
TOURRETTES-SUR-LOUP				SIEVI
VALBONNE	HYDROPOLIS	SIEG BOUILLIDES	SIEG BOUILLIDES	HYDROPOLIS
VALLAURIS				
VILLENEUVE-LOUBET			SIEG BOUILLIDES SYMISCA - CREM	

Annexe 5a - Détail des interventions sur le réseau de collecte exploité en régie

	Intervention en urgence	Curage ml	ITV ml	Fumigènes ml	Nombre de curages PR	Nombre de Pompes renouvelées	Montant Curage	Montant ITV	Montant Fumigènes	Montant Curage et Maintenance PR
Antibes	291	30 460	558	1 500	58	4	46 790 €	5 111 €		22 295 €
Bézaudun		294	44				220 €	780 €		
Biot	130	825	105	300	15			1 492 €		19 021 €
Bouyon	16	664	544					5 005 €		
Cipières	1	369					1 434 €			
Conségudes	1	376					1 471 €			
Courmes										
Coursegoules	2	448	433					4 111 €		
Gourdon	3	602	109				2 705 €	1 521 €		
Greolières / Gr.L. Neiges	1	1 636	1 636					13 741 €		
La-Colle-sur-Loup	14	1 120	200	300				2 251 €		
La-Roque-en-Provence		85					765 €			
Les Ferres		80								
Roquefort-les-Pins	9	777	777		4			6 869 €		2 406 €
Saint Paul de Vence	2	85		2 400			765 €		4 743 €	
Tourrettes-sur-Loup	13	1 920	1 920	300				16 010 €		3 200 €
Vallauris		896	896					7 818 €		
Villeneuve-Loubet	132	3 166	1 936	300	55	1	19 081 €	16 134 €		23 753 €
Réseaux Ex-SIA	18			300						
	633	43 803	9 158	5 400	132	5	73 231 €	80 843 €	4 743 €	70 675 €

Annexe 5b - Détail des interventions sur le réseau de collecte exploité en DSP

	Intervention en urgence	Curage ml	ITV ml	Réparations (Nb)	Enquêtes de conformité branchements	Avis d'Urbanisme	Création de branchements	Nombre de curages PR	Renouvellement Pompes Accessoires hydrauliques	Montants Réparations / Renouvellement Réseaux et PR	Montant Curage	Montant ITV
Châteauneuf Grasse	10	2 379	488	1	26	29	2	2	0	6 000 €		
Gréolières-les-neiges	2	0	0	1	0	0	0					
Le Bar sur loup	13	1 766	584	0	24		3			1 621 €	10 665 €	1 656 €
Le Rouret	4	1 457	0	1	4	11	2	2	0			
Opio	14	4 111	662	1	29	31	3					
St Paul de Vence	11	1 170	0	0			7					
Valbonne	30	9 485	1 048	0	132		7	6	1	61 816 €	36 049 €	3 667 €
Vallauris	88	10 084	1 293	20	27	114	4	19	1	336 775 €		
	172	30 452	4 075	24	242	185	28	29	2	406 212 €	46 714 €	5 323 €

**Annexe 6 - Récapitulatif des travaux effectués sur les réseaux de collecte
par la direction de l'assainissement de la C.A.S.A**

Renouvellement (RENOUV) et réhabilitation (REHA) de collecteurs

	Type de travaux	ml ou unité	Montant des travaux € TTC
ANTIBES			
Rue Laporte	RENOUV	23	41 961
Impasse James Close	RENOUV	40	61 278
Boulevard Guillaumont (Branchement)	RENOUV	9	20 280
Avenue du 11 novembre - CREPS - (Réparation)	RENOUV	8	5 927
Boulevard James Wyllie (Branchement)	RENOUV	5	9 135
Boulevard Gal Ferrié (Branchement)	RENOUV	8	16 441
Avenue du 24 août (Branchement)	RENOUV	6	11 733
Rue Roustan (Branchement)	RENOUV	5	4 717
Rue Pasteur (Branchement)	RENOUV	5	7 850
Boulevard Francis Meiland	RENOUV	19	15 367
Domaine des merlettes (réparation regard)	REHA	1	5 264
Boulevard James Wyllie	REHA	1053	402 133
BEZAUDUN LES ALPES			
Rue Haute	REHA	58	47 431
BIOT			
Chemin des Combes (Réparation)	RENOUV	7	3 355
Chemin de Saint Julien	REHA	58	34 215
BOUYON			
Rue des Remparts (Branchement)	RENOUV	9	14 340
Route de Bezaudun (Réparations)	RENOUV	14	13 377
Rue Saint Roch (Réparations)	RENOUV	17	6 985
Route de Nice (Réparations)	RENOUV	7	8 394
CONSEGUDES			
Rue des Anciens Combattants (Réparations)	RENOUV	1	3 186
Rue Henri Eugène	REHA	27	19 822
GOURDON			
Travaux de reconstruction de la Station d'épuration	RENOUV		139 002
SAINT PAUL DE VENCE			
Sentier des Orangers	RENOUV	93	59 318
VALBONNE			
Rue Dostoïevski	RENOUV	475	505 919
VALLAURIS			
Vallon de la Maïre	REHA	999	337 555
VILLENEUVE-LOUBET			
Boulevards Tabarly, Cousteau, Conti (Navigateurs)	REHA	1034	429 947
Parking Centre Nautique (Réparation)	RENOUV	3	49 846
Avenue Mal Juin (Réparation)	RENOUV	11	7 698
Avenue Bel Air (Cheminadas) - Réparation	RENOUV	1	8 773
EX SIA			
Poste de Relevage Pont Du loup (conduite de refoulement)	REHA	38	21 193

EXTENSIONS DE RESEAUX

	Linéaire créé ml	Montant des travaux € TTC
ANTIBES Secteur Cap d'Antibes		
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Collecteur	148	169 086
Av. Aimé Bourreau (Antiquité 2) Création de branchements (7)	28	29 503
LE ROURET		
Chemin du Castelet	101	95 240
Chemin du Castelet - Création de branchements (4)	16	14 456
Chemin de Barnarac	76	65 002
Chemin de Barnarac - Création de branchements (2)	4	969
VALLAURIS		
Chemin des Pertuades	24	31 672
Chemin des Pertuades - Création de branchements (1)	3	3 313
VILLENEUVE LOUBET		
Avenue des Beaumettes	115	76 849
Avenue des Beaumettes - Création de branchements (1)	1	3 709
Voies De Gaulle / Montferran (ZAC Maurettes)	39	14 392

Annexe 7 - Investissements futurs de la direction de l'assainissement de la C.A.S.A

	Réalizations projetées (rue ou lieu, commune)	Montants estimés En euros TTC
Travaux de réhabilitation (Chemisage des canalisations)		
ANTIBES		
Bd James Wyllie / Leclerc		235 000
LE BAR SUR LOUP		
Chemin des pierres		65 000
Rue du Docteur Maffet		20 000
VALBONNE		
Rue Dostoïeski		253 500
VALLAURIS		
Restructuration des réseaux littoraux (études)		90 000
Etudes de renouvellement et d'extension		50 000
VILLENEUVE LOUBET		
Avenue de Vaugrenier		61 000
Rue Bermone (sous voie SNCF)		60 000
Travaux de renouvellement (Remplacement des canalisations)		
ANTIBES		
Rue de l'oratoire		52 000
COURSEGOULES		
Rue du Four		19 200
Rue du Portaou		19 150
Travaux d'extension		
BIOT		
Quartier de la Brague (études)		20 000
Quartier de l'Olivaie (étude)		23 000
CHATEAUNEUF GRASSE		
Chemin Picholines		600 000
Plan de Clermont (études)		10 000
OPIO		
Route de Châteauneuf		50 000
LE ROURET		
Chemin des pierres des moulins		120 000
Etudes d'extension (ch. des Ribes, Peï Pellegrin, cœur de ville)		20 000

ROQUEFORT-LES-PINS	
Quartier Le Colombier (extension)	300 000
Desserte Quartier Notre Dame (étude)	5 640
SAINT PAUL DE VENCE	
Chemin de Versailles (études)	20 000
VALBONNE	
Raccordement de la ZAC des Clausonnes sur Antibes	920 000
Raccordement du PR Savalor sur le PR ZAC des Clausonnes	1 130 000
VILLENEUVE LOUBET	
Voies Degaulle Montferran	202 272

Travaux liés aux permis de construire et aux travaux de voirie

ANTIBES	
RD35 entre Giratoires Croix rouge et Super Antibes (BHNS)	142 500
BIOT	
Chemin de Saint Julien	124 800
Rue de l'hôtel de Ville	101 880
LA-COLLE-SUR-LOUP	
Rue de la Victoire	300 000
Boulevard Teisseire (études)	10 000

Remplacement de tampons	30 000
--------------------------------	--------

Essais de réception des travaux	50 000
--	--------

Postes de relevage

ANTIBES	
Station de relevage Vauban	850 000
VILLENEUVE LOUBET	
Sécurisation et optimisation de la station de relevage Marina	30 000

Stations d'épuration	
BOUYON	
Mise en place d'un dégrilleur automatique	46 600
CONSEGUDES	
Mise en place d'un dégrilleur automatique	44 900
GOURDON	
Maîtrise d'œuvre	5 100
Travaux	910 000
GREOLIERES (Gréolières-les-Neiges)	
Etudes et Maîtrise d'œuvre	80 000
Travaux	130 000
LE BAR SUR LOUP	
Mise en place d'une sonde de turbidité de contrôle	3 150
Autres travaux	460 200
Etudes prospectives	363 000
Entretien et réparations	304 500

Annexe 8a - Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Régie

	TOTAL	VALLAURIS	BIOT	LA COLLE SUR LOUP	ROQUEFORT LES PINS	GOURDON	CIPIERES	COURMES	GREOLIERES	VILLENEUVE LOUBET
Nb Installations recensées (Périmètre 2022)	5 977	1 800	558	321	2 900	154	27	37	130	50
Contrôles 2022										
2022 - Diagnostics périodiques	32	4	5	10	7	0	0	1	5	0
conforme	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
conforme à surveiller	3	0	0	0	1	0	0	0	2	0
non conforme	23	4	3	10	3	0	0	0	3	0
non conforme danger ou risque	5	0	2	0	2	0	0	1	0	0
absence installation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2022 - Diagnostics vente	277	57	35	34	140	0	0	2	6	3
conforme	19	0	5	1	13	0	0	0	0	0
conforme à surveiller	78	1	1	4	72	0	0	0	0	0
non conforme	175	55	29	28	54	0	0	2	4	3
non conforme danger ou risque	4	1	0	1	1	0	0	0	1	0
absence installation	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
2022 - Contrôles de Conception	115	19	8	5	78	1	0	0	4	0
Réhabilitation suite non-conformité	82	12	6	5	55	0	0	0	4	0
Construction neuve	33	7	2	0	23	1	0	0	0	0
Avenants présentés	0					0	0	0	0	0
2022 - Contrôles de réalisation	121	23	11	3	79	0	0	0	5	0
Réhabilitation suite non-conformité	80	16	9	3	47	0	0	0	5	0
Construction neuve	41	7	2	0	32	0	0	0	0	0
Filières Classiques	38									
Filières Agréées	83									
Contres visites de Réalisation	7	1	1	2	3	0	0	0	0	0
Tarification du service										
Contrôle Conception € TTC		148	148	148	148	148	148	148	148	148
Contrôle Réalisation € TTC		160	160	160	160	160	160	160	160	160
Contrôle Vente € TTC		153	153	153	153	153	153	153	153	153
Contrôle Diag Périodique € TTC		112	112	112	112	112	112	112	112	112

Annexe 8b - Contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Délégations de service public

	TOTAL	ANTIBES	BAR SUR LOUP	VALBONNE	CHATEAUNEUF GRASSE	LE ROURET	OPIO
Nb Installations recensées (Périmètre 2022)	5 611	1 800	593	603	1 044	944	627
Contrôles 2022							
2022 - Diagnostics périodiques	121	3	0	106	0	10	2
conforme	1	0	0	0	0	1	0
conforme à surveiller	17	1	0	13	0	1	2
non conforme	80	2	0	72	0	6	0
non conforme danger ou risque	21	0	0	21	0	0	0
absence installation	2	0	0	0	0	2	0
2022 - Diagnostics vente	149	43	22	21	26	30	7
conforme	23	4	0	3	3	12	1
conforme à surveiller	14	6	0	2	5	0	1
non conforme	100	33	17	14	16	16	4
non conforme danger ou risque	9	0	5	2	1	1	0
absence installation	3	0	0	0	1	1	1
2022 - Contrôles de Conception	52	11	6	14	7	2	12
Réhabilitation suite non-conformité	29	6	2	7	4	1	9
Construction neuve	23	5	4	7	3	1	3
Avenants présentés	1						1
2022 - Contrôles de réalisation	72	13	6	11	16	15	11
Réhabilitation suite non-conformité	43	5	4	8	13	12	1
Construction neuve	29	8	2	3	3	3	10
Filières Classiques	25	1	0	10	10	11	6
Filières Agréées	51	12	6	1	5	4	4
Contres visites de Réalisation	2	0	0	0	1		1
Tarifification du service							
Contrôle Conception € TTC		129	149	149	NC	0,28608 €/m3	148
Contrôle Réalisation € TTC		140	160	160	NC	0,28608 €/m3	160
Contrôle Vente € TTC		134	153	153	NC	0,28608 €/m3	153
Contrôle Diag Périodique € TTC		36	112	112	NC	0,28608 €/m3	112

Annexe 9 – Indicateurs de performance du territoire intercommunal

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	ANTIBES	BEAUDUN LES ALPES	BIOT	BOUYON	CAUSSOLS
			Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	84 542	243	8 470	340	50
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	4	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	2510	0		0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	0,59	0,8	1,98	0,61	1,65
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,12	97	87	80	53
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	105	15	30	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	Oui	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	Oui	OUI		OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100		100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	17,5	0	8,3	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	1	0,64	0,04	0,21	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100		100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	110		100		
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	7,56	7,56	7,56	7,56	7,56
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0,44	1,07	0,6	1,07	0
P258.1	Taux de réclamations	‰	0,6	0	1,06	0	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	7200		1276		
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100		100		
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	98,54		95		

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

			CHATEAUNEUF	CIPIERES	CONSEGUDES	COURMES	COURSEGOULES
ITEM	Libellé	Unité	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	2 276	384	98	50	185
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	60	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	1,47	1,56	0,86	1,11	0,32
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	60,69	100	97	43	34
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	91	81	15	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100	100	100	100	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	‰	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	27,76	0	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0	1,02	0,24	0	0,45
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100	100	100	100	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	100				
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	1,55	7,56	7,56	7,56	7,56
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,41	0	1,07	0	1,07
P258.1	Taux de réclamations	‰	3,11	0	0	0	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	1681	59		81	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100	100		100	
Indicateur de performance							

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	GOURDON	GREOLIERES LES NEIGES	GREOLIERES VILLAGE	LA COLLE SUR LOUP	LA ROQUE EN PROVENCE
			Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	400	143	300	7 912	58
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	0	0	0		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	2,02	1,59	1,59	1,715	1,86
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	76	64	99,5	73
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	15	30	15	95	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	NON	NON	NON	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	NON	NON	OUI		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	0	0	0		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%					
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	%	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	0	23,9	0	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	2,45	0	0	0,19	1,74
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	0	0	0		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120		40		100	
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	7,56	1,55	7,56	7,56	7,56
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0	3,37	0	0,65	1,07
P258.1	Taux de réclamations	%	0	0	0	0,65	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	216		286	706	
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100		100	100	
Indicateur de performance							

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ITEM	Libellé	Unité	LE BAR SUR LOUP	LE ROURET	LES FERRES	OPIO	ROQUEFORT LES PINS
			Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022	Valeurs 2022
ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Indicateurs descriptifs							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	1 587	2 616	103	1 654	2 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonne de MS)	T MS	18		0		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en euro)	€ TTC	1,67	2,16	0,68	1,62	2,27
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	54	62,01	100	67,46	36
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120	30	25	15	26	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI	Oui	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	O/N	OUI		OUI		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100		100		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100				
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€	3078,04	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	%	0	0	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	%	2	0	0	7,43	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,25	0	0	0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100		100		
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Pts/120		100		100	
P256.2	Capacité de remboursement des emprunts, durée d'extinction de la dette	ans	1,55	1,55	7,56	1,55	7,56
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%		1,05	1,07	0,91	0,4
P258.1	Taux de réclamations	%	3,45	6,1043	0	4,1771	0
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF							
Indicateur descriptif							
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nb	1289	1603		798	6380
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Pts/140	100	100		100	100
Indicateur de performance							
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	94	89,7		94,9	98

Annexe 10 – Prix de l’assainissement collectif sur le territoire intercommunal

		ANTIBES			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	40	0,0000 €	0,00 €	33,94 €	
Tranche 2	80	0,4470 €	35,76 €		
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	40	0,0000 €	0,00 €	30,00 €	
Tranche 2	80	0,1300 €	10,40 €		
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
Total HT « Assainissement »			65,36 €	92,49 €	-29,33%
TVA (10 %)			5,50 €	5,31 €	
Total TTC "Assainissement"			70,86 €	97,80 €	-27,55%
<u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³</u>			<u>0,5905 €</u>	0,8150 €	-27,55%

BEZAUDUN LES ALPES					
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			23,00 €	23,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,4500 €	54,00 €	54,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			96,20 €	96,20 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			96,20 €	96,20 €	0,00%
<hr/>					
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,8017 €	0,8017 €	0,00%

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		BIOT			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	40	1,2896 €	51,58 €		
Tranche 2	80	1,2896 €	103,17 €		
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			42,08 €	42,08 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	40	0,0304 €	1,22 €	158,40 €	
Tranche 2	80	0,0304 €	2,43 €		
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €
Total HT « Assainissement »			219,68 €	219,68 €	0,00%
TVA (10 %)			17,40 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			237,08 €	219,68 €	7,92%
<u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³</u>			<u>1,9756 €</u>	1,8307 €	7,92%

		BOUYON			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			10,67 €	10,67 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,3600 €	43,20 €	43,20 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €
Total HT « Assainissement »			73,07 €	73,07 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			73,07 €	73,07 €	0,00%
<u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³</u>			<u>0,6089 €</u>	0,6089 €	0,00%

		CAUSSOLS			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)				9,35 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			9,35 €	9,35 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2600 €	151,20 €	151,20 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			179,75 €	179,75 €	0,00%
TVA (10 %)			17,98 €	17,98 €	
Total TTC "Assainissement"			197,73 €	197,73 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,6477 €	1,6477 €	0,00%

		CHATEAUNEUF GRASSE			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)				19,28 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,2363 €	28,36 €	34,68 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,9392 €	112,70 €	112,70 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			160,26 €	185,86 €	-13,78%
TVA (10 %)			16,03 €	18,59 €	
Total TTC "Assainissement"			176,28 €	204,45 €	-13,78%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,4690 €	1,7037 €	-13,78%

						CIPIERES				
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022						m³	Prix par m³	Montant	Montant	Evolution
FACTURE TYPE 120 m3							2023	2023	2022	2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Abonnement (part délégataire)										
Consommation (part délégataire)										
Tranche 1										
Tranche 2										
Tranche 3										
Abonnement (part collectivité)								18,70 €	18,70 €	
Consommation (part collectivité)										
Tranche 1						120	1,1000 €	132,00 €	132,00 €	
Tranche 2										
Tranche 3										
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »								169,90 €	169,90 €	0,00%
TVA (10 %)								16,99 €	16,99 €	
Total TTC "Assainissement"								186,89 €	186,89 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³								1,5574 €	1,5574 €	0,00%

						CONSEGUDES				
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022						m³	Prix par m³	Montant	Montant	Evolution
FACTURE TYPE 120 m3							2023	2023	2022	2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Abonnement (part délégataire)										
Consommation (part délégataire)										
Tranche 1										
Tranche 2										
Tranche 3										
Abonnement (part collectivité)								24,25 €	24,25 €	
Consommation (part collectivité)										
Tranche 1						120	0,5000 €	60,00 €	60,00 €	
Tranche 2										
Tranche 3										
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**						120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »								103,45 €	103,45 €	0,00%
TVA (10 %)								0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"								103,45 €	103,45 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³								0,8621 €	0,8621 €	0,00%

		GOURDON			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1 120					
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
120					
Total HT « Assainissement »			220,80 €	220,80 €	0,00%
TVA (10 %)			22,08 €	22,08 €	
Total TTC "Assainissement"			242,88 €	242,88 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,0240 €	2,0240 €	0,00%

GREOLIERES LES NEIGES					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			46,00 €	46,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,9000 €	108,00 €	108,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			173,20 €	173,20 €	0,00%
TVA (10 %)			17,32 €	17,32 €	
Total TTC "Assainissement"			190,52 €	190,52 €	0,00%
<u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³</u>					
			<u>1,5877 €</u>	1,5877 €	0,00%

GREOLIERES VILLAGE					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			46,00 €	46,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,9000 €	108,00 €	108,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			173,20 €	173,20 €	0,00%
TVA (10 %)			17,32 €	17,32 €	
Total TTC "Assainissement"			190,52 €	190,52 €	0,00%
<u>Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³</u>					
			<u>1,5877 €</u>	1,5877 €	0,00%

LA COLLE SUR LOUP					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			42,60 €	42,60 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2000 €	144,00 €	144,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €
Total HT « Assainissement »			205,80 €	205,80 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			205,80 €	205,80 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,7150 €	1,7150 €	0,00%

LA ROQUE EN PROVENCE					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			60,00 €	60,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,2000 €	144,00 €	144,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**		120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €
Total HT « Assainissement »			223,20 €	223,20 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			223,20 €	223,20 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,8600 €	1,8600 €	0,00%

LE BAR SUR LOUP					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			57,33 €	56,76 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,2060 €	24,72 €	24,48 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			0,00 €	0,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,6700 €	80,40 €	80,40 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			181,65 €	180,84 €	0,45%
TVA (10 %)			18,17 €	18,08 €	
Total TTC "Assainissement"			199,82 €	198,92 €	0,45%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,6651 €	1,6577 €	0,45%

LE ROURET					
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			69,11 €	66,65 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,8628 €	25,88 €	23,78 €	
Tranche 2	90	0,9076 €	81,68 €	74,92 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			3,25 €	3,25 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,3000 €	36,00 €	36,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			0,1600 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			235,13 €	223,80 €	5,06%
TVA (10 %)			23,51 €	22,38 €	
Total TTC "Assainissement"			258,64 €	246,18 €	5,06%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,1553 €	2,0515 €	5,06%

		LES FERRES			
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022	m³	Prix par m³	Montant	Montant	Evolution
FACTURE TYPE 120 m3		2023	2023	2022	2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
	Tranche 1				
	Tranche 2				
	Tranche 3				
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
	Tranche 1	120	0,3600 €	43,20 €	43,20 €
	Tranche 2				
	Tranche 3				
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
		120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €
Total HT « Assainissement »			81,10 €	81,10 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			81,10 €	81,10 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			0,6758 €	0,6758 €	0,00%

RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

		OPIO			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)				31,56 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,4489 €	13,47 €	22,25 €	
Tranche 2	90	0,4938 €	44,44 €	70,31 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			34,72 €	0,00 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,6196 €	74,35 €	30,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			186,18 €	173,31 €	7,42%
TVA (10 %)			7,71 €	17,33 €	
Total TTC "Assainissement"			193,89 €	190,65 €	1,70%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,6158 €	1,5887 €	1,70%

		ROQUEFORT LES PINS			
TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m ³	Prix par m ³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)			18,70 €	18,70 €	
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,7500 €	210,00 €	210,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			247,90 €	247,90 €	0,00%
TVA (10 %)			24,79 €	24,79 €	
Total TTC "Assainissement"			272,69 €	272,69 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,2724 €	2,2724 €	0,00%

ST PAUL DE VENCE					
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,1710 €	20,52 €	19,70 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,8000 €	216,00 €	216,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
	120	0,16 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			261,82 €	261,00 €	0,31%
TVA (10 %)			26,18 €	26,10 €	
Total TTC "Assainissement"			288,00 €	287,10 €	0,31%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			2,4000 €	2,3925 €	0,31%

TOURRETTES-SUR-LOUP					
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)					
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	1,1500 €	138,00 €	138,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**					
	120	0,1600 €	19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			180,20 €	180,20 €	0,00%
TVA (10 %)			0,00 €	0,00 €	
Total TTC "Assainissement"			180,20 €	180,20 €	0,00%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,5017 €	1,5017 €	0,00%

VALBONNE					
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			33,51 €	33,17 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	30	0,7374 €	22,12 €	20,43 €	
Tranche 2	90	0,8338 €	75,04 €	69,44 €	
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1	120	0,4000 €	48,00 €	48,00 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			197,86 €	190,24 €	4,01%
TVA (10 %)			19,79 €	19,02 €	
Total TTC "Assainissement"			217,65 €	209,27 €	4,01%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,8138 €	1,7439 €	4,01%

VALLAURIS					
TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022 FACTURE TYPE 120 m3	m³	Prix par m³ 2023	Montant 2023	Montant 2022	Evolution 2023/2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement (part délégataire)			44,80 €	41,92 €	
Consommation (part délégataire)					
Tranche 1	120	0,7885 €	94,62 €	89,41 €	
Tranche 2					
Tranche 3					
Abonnement (part collectivité)					
Consommation (part collectivité)					
Tranche 1					
Tranche 2					
Tranche 3					
Modernisation des réseaux (part Agence de l'eau)**			19,20 €	19,20 €	
Total HT « Assainissement »			158,62 €	150,53 €	5,37%
TVA (10 %)			15,86 €	15,05 €	
Total TTC "Assainissement"			174,48 €	165,59 €	5,37%
Prix Moyen TTC "Assainissement" par m³			1,4540 €	1,3799 €	5,37%

